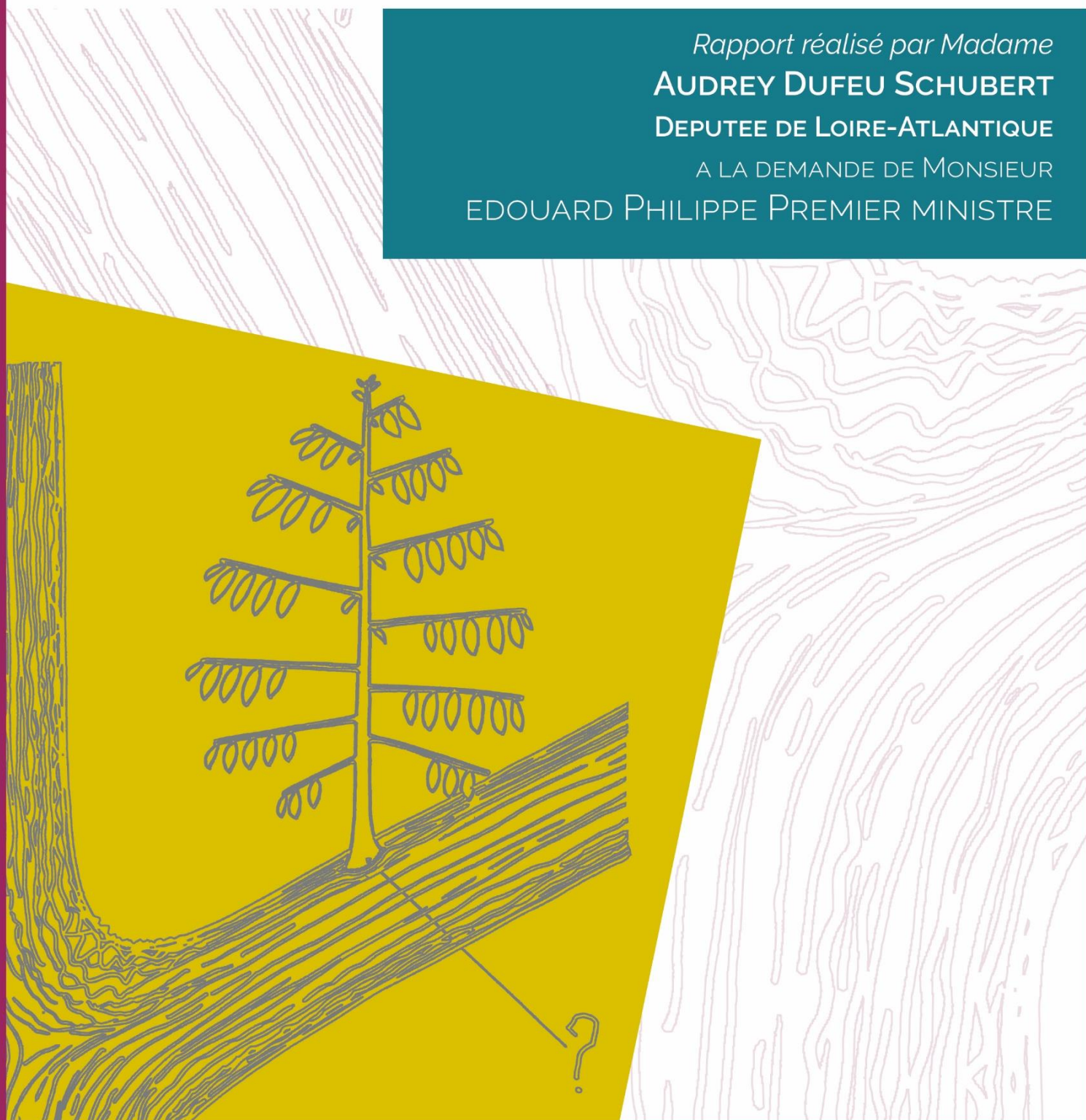


REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'AGISME

Rapport réalisé par Madame
AUDREY DUFEU SCHUBERT
DEPUTEE DE LOIRE-ATLANTIQUE
A LA DEMANDE DE MONSIEUR
EDOUARD PHILIPPE PREMIER MINISTRE



Remerciements

Je remercie sincèrement Monsieur le Premier ministre, Édouard Philippe, pour la confiance qu'il m'a accordée en me proposant cette mission sur la longévité.

Je remercie Madame La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ainsi que ses conseillers Laëtitia Buffet et Fabrice Perrin pour leur soutien et disponibilité.

Je remercie particulièrement le Professeur Gilles Berrut Président fondateur du Gérontopôle des Pays de la Loire, pour sa précieuse expertise et nos nombreux échanges.

Un grand merci aux membres du Lab'PAL (Laboratoire Prospectif, Autonomie et Longévité) pour leur enthousiasme pendant ces deux années de réflexion et de travail.

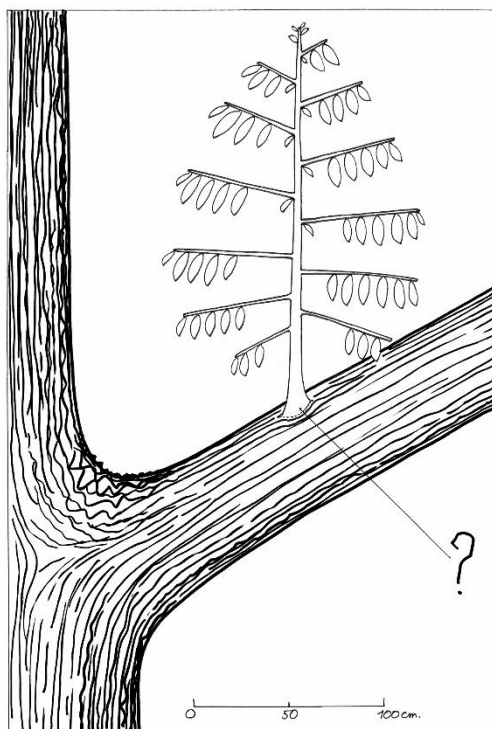
Merci à Laurence Lefèvre, administratrice au Ministère des Solidarités et de la Santé, pour son accompagnement sur cette mission.

Merci à l'ensemble des personnes auditionnées pour leur réflexion et leur bienveillance qui ont contribué à nourrir mon rapport.

Un merci particulier à mes collègues députés pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé dans leur circonscription.

Surtout, un immense merci aux personnes concernées, qu'elles soient âgées, séniors, boomers, grands messieurs ou grandes dames (elles se reconnaîtront) qui m'ont si naturellement livré leurs témoignages. Leur parole et leurs mots m'ont guidé à chaque instant ces derniers mois.

Et enfin, merci à Francis Hallé, botaniste et à la fondation Cartier, pour m'avoir permis d'utiliser son œuvre pour l'illustration de ce rapport.



Notre société se compose de personnes visibles qui font corps.

Puis, il y a les invisibles que nous oublions à tort.

Députée issue de la société civile, je me suis remémorée, tout au long de cette mission gouvernementale qui m'a été confiée par le Premier ministre, mon tout premier souvenir en tant que soignante lorsque j'avais 18 ans, avec une personne âgée. Elle s'appelait Madeleine, elle avait 86 ans et vivait sous tutelle en long séjour. Tous les matins, je l'accompagnais pour ses soins et tous les matins je m'inquiétais sur les raisons qui m'obligeaient à l'aider à se parfumer avec une eau de Cologne « éco-prix » alors qu'elle ne cessait de me parler de la grande maison de couture et parfumeur pour laquelle elle avait travaillé pendant plus de 30 ans....

Nos institutions, nos organisations, nos politiques participent de manière souvent involontaire à gommer les particularités d'un grand nombre de nos concitoyens parce qu'ils vieillissent, parce qu'ils deviennent doucement invisibles. Notre société aurait tout intérêt, au contraire, à s'enrichir de leur vécu, de leur histoire de vie. Le vieillissement est universel et, pour les plus chanceux, nous concernera tous bientôt.

Ne plus stigmatiser les personnes par leur âge, par ce qu'elles représentent, dans un monde basé sur l'instantané et la performance, doit être le liant pour une société apaisée. Il nous faut transformer notre société et modifier le regard porté sur les aînés pour non seulement réconcilier les générations, mais aussi assurer une sérénité pour chacun d'entre nous pour la réussite de la transition démographique qui a déjà commencé.



Introduction

François-René de Chateaubriand et le Général Charles de Gaulle considéraient la vieillesse comme un naufrage. Aujourd'hui, l'avancée en âge est présentée comme un choc, comme un « péril blanc » ou encore comme un coût

Cette sémantique sous-entend que la vieillesse serait un mal pour notre pays. Si ces propos à connotation péjorative sont tolérés dans notre société, c'est bien qu'ils sont le reflet de craintes personnelles et d'un désarroi collectif face à l'avancée en âge.

Les injonctions à la performance des individus dans notre société basée sur l'intégration sociale par le travail et la réussite amènent silencieusement à la création de discriminations à l'égard des aînés vieillissants quand leur identification individuelle n'est plus en corrélation avec la norme identitaire sociale de la population. Il n'est ainsi pas étonnant que notre société produise des discriminations « âgistes », de rejet, à l'encontre des personnes les plus âgées. Pourtant, le code pénal¹ a inscrit l'âge au nombre des discriminations directes et indirectes susceptibles de sanctions pour les personnes physiques et les personnes morales.

Le terme d'âgisme (*Ageism*) est apparu en 1969 aux États-Unis, utilisé par le gérontologue Robert Butler, en référence aux discriminations touchant les personnes âgées. Il est parfois employé aujourd'hui pour toutes les personnes qui en sont victimes quel que soit leur âge. L'article 225-1 du code pénal n'utilise pas le terme « d'âgisme », mais identifie l'âge comme motif de discrimination².

Toutefois, l'âgisme a fait récemment son entrée dans le dictionnaire Larousse sous la définition suivante : « Attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées. ». C'est le sens qui sera donné à l'âgisme dans le présent rapport.

L'augmentation de l'espérance de vie fait de la vieillesse un nouvel espace de vie à réinventer et à habiter, bien loin de l'idée du naufrage véhiculée. Chaque entrée dans un nouvel âge de la vie requiert une capacité d'adaptation personnelle. Quand certains évoquent symboliquement dès 65-70 ans le terme de « sénescence » d'autres préfèrent choisir de l'écrire ainsi : « c'est naissance »³.

Vouloir changer le regard sur les personnes vieillissantes commence par porter un regard d'égal à égal pour accompagner la longévité dans notre pays. Stefan Zweig disait « qu'il fallait savoir dominer sa pitié sinon elle causait plus de dégâts que la pire indifférence ». Je crois que le renforcement des droits des personnes âgées dans notre société pour lutter et dénoncer l'âgisme est un prérequis pour véritablement rééquilibrer le regard porté sur le vieillissement dans notre société et sur le progrès social générationnel. (I)


En France, comme en Europe, les discriminations âgistes sont constatées et avérées. C'est pourquoi, nous devons revoir les comportements et représentations péjoratives liées à l'avancée en âge tout comme le « paternalisme » avec lequel sont traités les aînés.

La vieillesse est une construction sociale « homogénéisante » qu'il importe de déconstruire pour que chacun puisse y trouver une place à sa mesure. Au 19^{ème} siècle, le philosophe Mikhaïl Bakounine disait que

¹ Article 225-1 du code pénal

² Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

³ Catherine Bergeret-Amselek dans *évolution de la sexualité, des désirs et avancée en âge: des regard psychanalytique, médical et sexologique*. Gérontologie et société 2012/1 vol. 35 / n°140 p.193 à 203



« l'uniformité était la mort alors que la diversité c'était la vie ». Lutter contre une relégation basée sur le seul critère de l'âge est en résumé un combat pour reconnaître la pluralité du vieillissement et redonner un espace de vie à tous. Ainsi, le changement de regard sur le vieillissement s'effectuera selon la capacité des politiques publiques à s'adapter et à être agiles, au risque par facilité de vouloir unifier leurs approches par le seul critère de l'âge...

Cette perspective doit s'appuyer sur une approche graduée à trois niveaux : la sphère individuelle et intrinsèque de la personne vieillissante, l'entourage élargi de la personne vieillissante, et la reconnaissance sociétale du vieillissement.

Chacun doit trouver sa place pour la simple et bonne raison que chacun a une place ! Pour cela, notre société doit accorder aux aînés une pleine reconnaissance sociale et sociétale. (II)

Pour y parvenir et réconcilier les générations, il faudra accepter de lever certains tabous, et d'oser parler de ce qui peut faire peur car la réconciliation des générations ne passera que par la transmission et la communication. (III)

Finalement, pour gagner le pari de la longévité, c'est vers une gouvernance unifiée des différentes transitions que nous devons nous diriger. Les seniors ont été les précurseurs des grandes transitions du 21^{ème} siècle, comme la transition environnementale ou la transition numérique. Ils doivent maintenant pouvoir être aussi les éclaireurs des prochaines décennies pour la transition démographique sans subir de discriminations. (IV)

Le changement de regard ne se décrètera pas. En revanche celui des représentations doit évoluer. Pourquoi parlerait-on d'ailleurs de changement de regard quand il s'agit en réalité de permettre tout simplement de poser un regard ? Ce qui doit réellement changer, c'est le regard que chacun porte sur son propre vieillissement ainsi que les représentations collectives pour pouvoir accompagner les transformations inéluctables de nos politiques publiques.

C'est au prix de ces efforts concertés et coordonnés que la place des aînés dans la société trouvera un sens renouvelé et plus juste dans le continuum de la vie et du vieillissement universel.

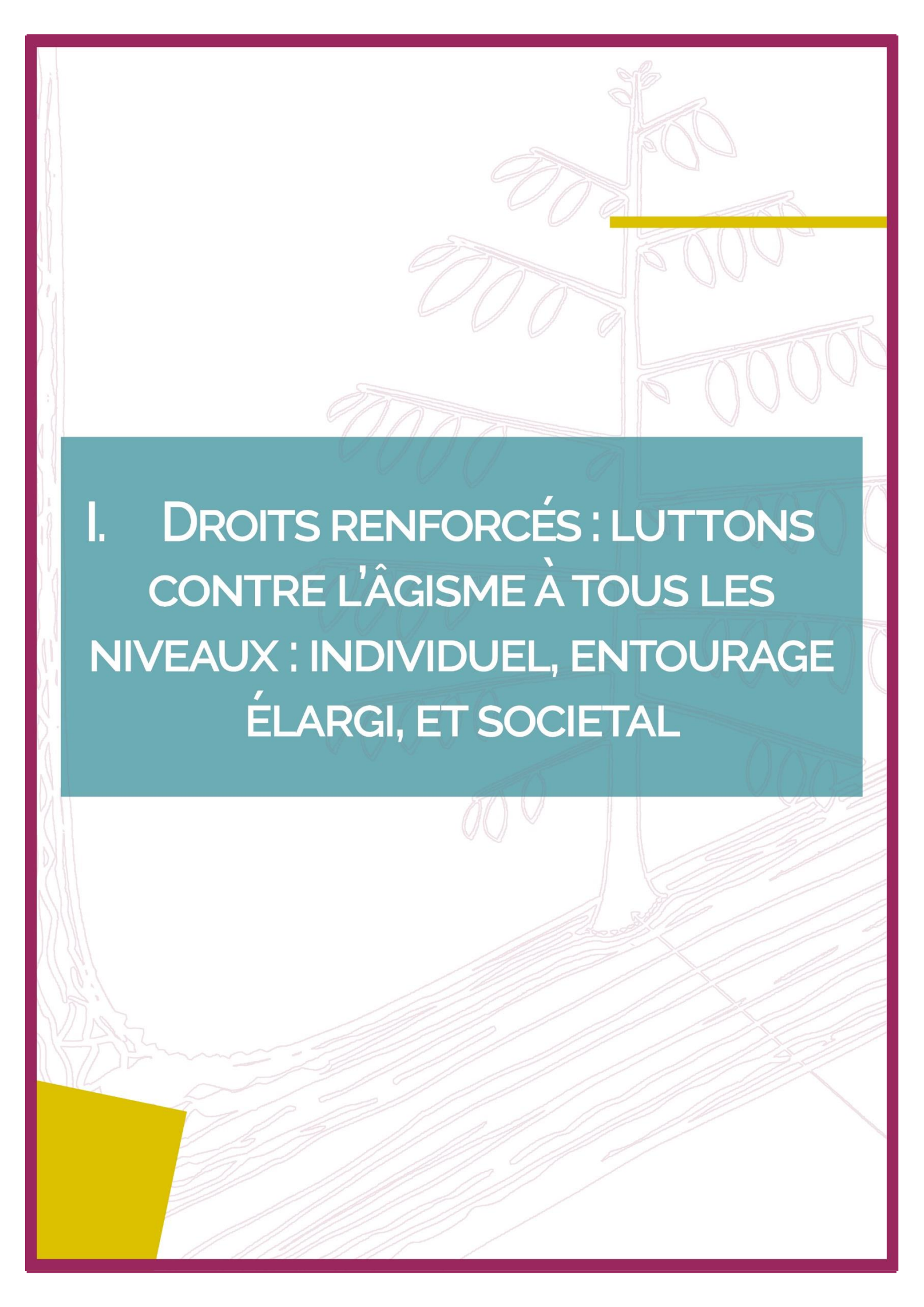
Table des matières

I.	Droits renforcés : luttons contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi, et sociétal.	9
I.A.	Reconnaissance Individuelle des droits.....	10
	Discriminations positives pour une représentation grandie	10
	Instauration de droits nouveaux	10
I.B.	La libération de la parole et de la réflexion citoyenne affaibliront les représentations discriminantes	11
	Place à la parole et aux choix assumés	11
	Des pairs citoyens pour soutenir l'affirmation des choix des aînés.	12
	Droit à la compensation	14
	Mieux protéger les personnes sous tutelle	14
	La pratique de l'éthique au plus près et au service des citoyens	15
I.C.	Mieux protéger les consommateurs.....	16
	Dénoncer les discriminations en matière de biens et de services.	16
	Généraliser la double signature	16
I.D.	Une reconnaissance pleine et entière dans nos organismes et institutions Européennes.....	17
	Libérer les âges	17
	Mise en exergue de la politique de l'âge en entreprise.	17
	Position de la France au niveau de l'Union Européenne – relancer la directive européenne de 2008	19
II.	Pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des aînés.....	23
II.A.	Modifier le regard sur les aînés.....	24
	Abandonner le dogme du tout performance	24
	Une confiance affirmée dans le potentiel des seniors	24
	Un accompagnement progressif vers la retraite	25
II.B.	L'approche domiciliaire.....	25
	Mutualisation APA/PCH pour un habitat partagé	26
	Suppression de la CRDS sur les assurances-vie pour les GIR 1 à 3	26
	Des réponses rapides de logement intergénérationnels et solidaires	27
	Redonner une véritable place au domicile pour changer le regard sur le vieillissement	27
II. C.	Réunis ensemble autour de la citoyenneté et de l'engagement.....	28
	Elargissement des bureaux de vote dans les EHPAD publics	28
	Pour un engagement et des compétences tout au long de la vie	29
	Certificat républicain de reconnaissance de l'engagement	30



Organisation des premiers Grey-Games en 2024 dans l'héritage des idées novatrices de Pierre de Coubertin	30
II.D. Une vision Sociétale renouvelée	31
Modernisation de l'image des aînés par une refonte de la statistique publique	31
Nécessité d'une sémantique renouvelée	33
Pour une visibilité accrue et plus juste des personnes âgées dans l'audiovisuel	33
Institutionnalisation de la semaine bleue : média et territoire	34
III. Réconcilier les générations	37
III.A. Levons les tabous.....	37
Reconnaissance du couple et de la sexualité	37
Resocialiser la place de la mort	38
III. B. Des relations intergénérationnelles renforcées	41
Des liens solides et gradués pour lutter contre l'isolement social	41
Un chemin d'éducation transgénérationnel	43
IV. Les seniors : précurseurs puis éclaireurs des trois grandes transitions.....	47
IV.A. Pour une approche territoriale inclusive	48
Lancement d'un pacte local longévité	48
Pour le déploiement à grande échelle des « Territoires amis des aînés »	49
Des centres régionaux de la longévité et une structuration des CPER	50
IV.B. Pour une économie durable et intergénérationnelle.....	51
Une silver économie intégrative	51
Une Ecole universelle du Numérique	54
IV.C. Création d'un institut national prospectif des transitions démographiques et sociétales des vulnérabilités.....	55
Coordination de la recherche	56
Conférence triennale de la longévité	57
Une gouvernance ouverte et transversale des transitions	57
Conclusion.....	59





I. DROITS RENFORCÉS : LUTTONS
CONTRE L'ÂGISME À TOUS LES
NIVEAUX : INDIVIDUEL, ENTOURAGE
ÉLARGI, ET SOCIÉTAL

I. Droits renforcés : luttons contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi, et sociétal.

L'essayiste Pascal Bruckner écrit : « *L'âge est une convention sociale adossée à une réalité biologique. Il est toujours possible d'infléchir la convention. Pour finir, bien sûr, nous serons vaincus. L'essentiel, c'est de ne jamais intérioriser la défaite et ce jusqu'au terme.* »⁴

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte depuis plusieurs années sur les risques liés à l'âgisme. Rappelons qu'en 2016, l'OMS avait organisé la journée internationale des personnes âgées sous le thème de la prévention de l'âgisme : « Prendre position contre l'âgisme ».

Après avoir publié une étude selon laquelle les discriminations et attitudes négatives à l'encontre des personnes âgées ont des conséquences néfastes sur leur santé physique et mentale, la délibération⁵ adoptant sa stratégie 2016-2020 relative au vieillissement cible précisément la lutte contre les discriminations. L'annexe 7 reprend la présentation succincte de l'OMS rappelant que des études scientifiques montrent que les personnes âgées ayant une perception négative du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que ceux ayant des attitudes positives. Les différentes expressions de l'âgisme (discriminations directes et indirectes, communication ou comportements stéréotypés) sont à cet effet nocives pour la santé des personnes concernées.

Dans le cadre des travaux préparatoires pour sa stratégie à partir de 2020, l'OMS poursuit sa réflexion pour identifier et dénoncer les stéréotypes liés à l'âge.

Selon une théorie qui reste source de débat, le psychiatre Jean Maisondieu montre comment la « mise entre parenthèses cognitive », quelle que soit son origine est pathogène. A travers un questionnement sur le fondement de la maladie d'Alzheimer, de sa psychogenèse intra et inter individuelle, il dénonce des mécanismes de refoulement généralisés et sollicite notre réflexion pour que le soin ne soit pas une participation disqualifiante à légitimer l'aveuglement, les mises à distance, et les impasses que nous œuvrons à construire collectivement.

Il faut aussi prendre conscience des stéréotypes liés à l'âge dans notre société, et notamment du paternalisme très répandu à l'égard des personnes âgées. Répétées, ces attitudes et stéréotypes deviennent en effet « performatifs » et entraînent des phénomènes de censure ou de repli sur soi. Le sociologue, Bernard Ennuyer, a répertorié certains stéréotypes qui, lorsqu'ils n'expriment pas la crainte du vieillissement, sont paternalistes ou infantilisants (annexe 8)

La rénovation des politiques de l'âge doit reposer en premier lieu sur la reconnaissance de droits nouveaux que ceux-ci concernent l'individu dans ses capacités propres, sa relation à son environnement proche ou bien la reconnaissance de droits dans l'espace public.

⁴ Pascal Bruckner, *une brève éternité, philosophie de la longévité*, Grasset, 2019

⁵ OMS, Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé, 28 mai 2016



I.A. Reconnaissance Individuelle des droits

Discriminations positives pour une représentation grandie

Dans certains secteurs, des « discriminations positives » pourraient être instaurées lorsque la présence de personnes âgées est nécessaire pour aborder des thématiques qui les concernent directement.

Sur ce dernier point, par exemple, les conseils d'administration ou des commissions des établissements publics locaux, les conseils d'administration des hôpitaux, des OPHLM, du Conseil supérieur de l'audiovisuel seraient utilement complétés par la présence systématique de personnes âgées...

Un groupe de travail piloté par des parlementaires pourrait proposer des évolutions réglementaires, législatives ou pratiques de nature à identifier les domaines dans lesquels une représentation de qualité de personnes âgées serait nécessaire.

Ces orientations, majeures pour changer le regard, pourraient être conduites dans le cadre d'une réflexion élargie associant les personnes âgées elles-mêmes. En particulier, ces travaux pourraient s'appuyer sur une réflexion en association avec « Old up ⁶».

➔ **Instaurer des « discriminations positives » de représentation des personnes âgées**

Instauration de droits nouveaux

Si la France n'entend pas pour le moment s'engager dans la dynamique en cours en faveur d'une convention ou d'une charte internationale pour les personnes âgées vulnérables, le Défenseur des droits pourrait approfondir la question de la constitution de droits positifs à définir en faveur des personnes âgées. Ainsi, il pourrait avoir pour mission d'identifier les droits positifs ou bien les actions positives à mettre en œuvre pour limiter l'émergence de discriminations.

En première analyse, les droits nouveaux pourraient être les suivants : droit à la mobilité, droit au domicile, droit à la compensation des incapacités, droit à la participation, droit à la formation, droit de se préparer à la retraite...

En parallèle, pour compléter ces initiatives, une démarche doit absolument être entreprise dans le cadre de l'ONU.

Pour Rosa Kornfeld-Matte experte à l'ONU « *Le vieillissement de la population est l'une des évolutions démographiques les plus déterminantes du XXIème siècle. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population mondiale comptera moins d'enfants que de personnes âgées. Dans une perspective des droits de l'homme, la vieillesse n'est pas simplement une catégorie statistique, mais également une construction sociale fondée sur la coutume, la pratique et la perception du rôle que joue une personne au sein de la collectivité. La vulnérabilité spécifique des personnes âgées peut être imputée à leur état physique et mental, mais elle peut aussi résulter des obstacles liés à la façon dont les personnes âgées sont perçues par la société ou de l'interaction avec leur environnement.* »

➔ **Instaurer des droits positifs pour les personnes âgées**

⁶ « L'association OLD'UP, créée en février 2008, s'adresse prioritairement aux personnes vieillissantes, autour de la 2ème étape de la retraite, large tranche de la population des retraités, dont le nombre est en augmentation significative et rapide. Elle a pour buts de connaître et faire connaître la place, le rôle, l'aptitude et l'utilité des personnes vieillissantes qui ont à s'inscrire dans la société, à y jouer un rôle civique et sociétal ; d'identifier et faire lever les obstacles au maintien de cette génération dans une aire active et intégrée ; d'affirmer la capacité d'autonomie de cette génération, c'est-à-dire de réfléchir pour elle-même, par elle-même, et de décider librement de ses choix de vie; de travailler à optimiser les relations entre les générations. »

Old Up. (s. d.). *Qui sommes-nous?* Consulté le 9 décembre 2019, à l'adresse <https://www.oldup.fr/accueil/72>



I.B. La libération de la parole et de la réflexion citoyenne affaibliront les représentations discriminantes

Place à la parole et aux choix assumés

Les citoyens, quel que soit leur âge, ont tendance à associer au vieillissement, non seulement une image négative, mais aussi une peur consciente et/ou inconsciente de vieillir. De plus, depuis plus de 50 ans les politiques publiques dans leurs réponses apportées au vieillissement se sont essentiellement concentrées sur une offre sanitaire et/ou médico-sociale.

Or, aller au bout de sa vie ce n'est pas avancer vers la fin, c'est vivre intensément et avec accomplissement chaque instant gagné, chaque instant de la longévité croissante qui nous est offert. Oser vivre sa vie c'est finalement oser vieillir !

L'appropriation de son avancée en âge ne peut pas se faire qu'au travers d'un prisme médical qui renforce l'idée d'une « dépendance » inéluctable pour tous. Au contraire, nous devons parler du vieillissement autrement que par l'association à la maladie. Nous devons parler du vieillissement comme étant une opportunité incroyable de réinventer et habiter sa vie pour les 20 à 30 années supplémentaires que les progrès de la médecine nous offrent. Pour cela, **les personnes vieillissantes doivent se réapproprier et prendre pleine possession de leurs choix et de leurs désirs.** La « dictée de vie » instaurée par les professionnels ou l'entourage ne doit pas prendre l'ascendant sur cet espace de liberté, qui s'il appartient à tout un groupe de personnes âgées, ne se traduit que par une somme de volontés et de choix individuels.

Ceci souligne la difficulté des politiques publiques qui depuis 50 ans ont cherché à apporter des réponses collectives, normées et uniformes à des désirs individuels non affirmés et parfois même non conscientisés.

L'affirmation de soi est pour autant bien acceptée et reconnue pour d'autres classes d'âge de la vie. Par exemple, la fameuse « crise de l'adolescence » : tout le monde reconnaît ce passage souvent rebelle vers l'âge adulte. Elle est reconnue dans notre société contemporaine. Les parents y sont même préparés et la guette. On parle aussi de la « crise de la quarantaine », passage social où l'adulte est « excusé et autorisé » de réorganiser sa vie comme il le souhaite et le désire. Mais qu'en est-il de l'affirmation des désirs de la personne âgées ? Quelle place notre société est-elle prête à lui laisser ?

De plus, la recherche de solutions financières n'incite pas les personnes à exprimer leurs désirs et leurs envies. Seuls les besoins primaires sont abordés et participent à la « déshumanisation » du projet de vie des personnes en perte d'autonomie. Actuellement, les temps d'orientation cherchent davantage à convaincre les personnes âgées de leur projet de vie qu'à les associer à leur construction. **La dépossession de la liberté de choix des personnes âgées par une organisation contrainte et cadrée ne sont pas propices à un espace réflexif partagé et ouvert.** « L'asymétrie de l'intention » entre les acteurs dans la définition d'un projet de vie dans un cadre souvent sanitaire ou médicosocial censure la personne à avoir une parole affirmée.

Pour redonner de la considération aux personnes elles-mêmes nous devons reconnaître en premier lieu leurs désirs individuels et adapter les outils d'orientation et d'évaluation.

Les outils standardisés de type grille d'autonomie gérontologie groupes isoressources⁷ (AGGIR) doivent intégrer cet espace de reconnaissance et de considération individuelle.

⁷ La grille AGGIR est un outil de mesure de l'autonomie dans sa dimension à travers l'observation les activités qu'effectue seule une personne âgée



La présence d'un « tiers pair » dans l'accompagnement à la définition de son projet de vie doit être rendu possible. La personne âgée doit pouvoir s'appuyer sur un « pair neutre et disponible » pour favoriser et autoriser l'expression de ses désirs.

Donner une valeur universelle au vieillissement pour lui redonner du sens passera par une conquête sociale et « déprofessionnalisée » des désirs.

Dans un premier temps, la grille d'évaluation gériatrique AGGIR conçue pour objectiver le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie devra être revue pour permettre l'expression de la volonté de la personne. A cet effet, il convient de tendre vers une appréciation réalisée par une équipe pluriprofessionnelle et fondée sur le projet de la personne. Les travaux en cours de refonte de la grille AGGIR pourraient s'inspirer du GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées qui appréhende dans un objectif de compensation les différents domaines constitutifs de l'autonomie : psychologique, social, financier, médical, environnemental, professionnel....

→ **Une rénovation de la grille AGGIR⁸ pour prendre en compte les différentes dimensions du projet de vie des personnes**

Des pairs citoyens pour soutenir l'affirmation des choix des aînés.

Paul Ricoeur⁹ écrivait que : « *les capacités sont fondamentalement vécues sur le mode de la certitude et de la confiance* »¹⁰

En 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) initiée par Michelle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie a véritablement structuré les droits et libertés des personnes âgées.

Les personnes âgées résidant dans des établissements médico-sociaux ou faisant appel à un service médico-social ont désormais la possibilité de désigner une personne de confiance dans le cas où elles rencontreraient des difficultés dans la compréhension de leurs droits. La désignation de la personne de confiance était jusqu'alors uniquement réservée aux personnes hospitalisées.

La loi renforce également la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de sa signature à l'entrée en maison de retraite, permettant de mieux s'assurer du consentement de la personne accueillie, de la connaissance et de la compréhension de ses droits.

Enfin, des actions de communication pour faire connaître le mandat de protection future ont été organisées. Instauré en 2007, il permet d'anticiper sa perte d'autonomie et d'organiser à l'avance sa propre protection.

⁸ Cf. Annexe 9

⁹ Philosophe français 1913 - 2005

¹⁰ P. Ricoeur, *Devenir capable, être reconnu*, p.43, USA 2005



Pour autant, on constate trop souvent que le consentement n'est pas satisfaisant :

- d'une part, l'entrée en institution se fait parfois dans l'urgence à l'occasion d'une rupture (deuil ou hospitalisation par exemple) sans avoir été totalement consentie
- d'autre part, au sein de l'institution, les encadrants et dirigeants déplorent la mauvaise qualité du consentement des personnes aux conditions d'accueil (pression des familles, refus de prendre des risques...)
- La question du consentement et du choix de vie des personnes âgées au domicile n'est pas abordée ni tracée.
- enfin, le mandat de protection future, et la possibilité de faire appel à une personne qualifiée prévue par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale²¹ restent peu connus et peu utilisés.

Il convient donc d'améliorer cette situation qui est une source évidente de malaise, et qui est au cœur de l'image altérée des personnes âgées.

En parallèle, il sera nécessaire de permettre aux personnes en perte d'autonomie de saisir un pair quel que soit l'endroit où elles se trouvent (milieu sanitaire, médico- social, domicile, CLIC, CCAS, etc.) de façon à garantir un dialogue équilibré avec les interlocuteurs institutionnels ou familiaux.

Cette proposition est en cohérence avec les conclusions du rapport d'audit de l'IGAS de 2019 sur le processus de signalement et de remontée d'informations des maltraitances dans les établissements médico-sociaux. L'étude conclut qu'il manque clairement un médiateur identifié et identifiable, fiable et compétent pour savoir écouter, analyser les situations, orienter et agir auprès des autorités. Elle appelle à **construire dans les territoires des espaces de défense des droits des usagers** des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour les articuler avec les dispositifs existants de signalement et de traitement des événements indésirables graves.

Le département pourrait avoir pour mission de proposer un panel de pairs formés capables d'aider la personne âgée à construire et à exposer sa volonté dans un rapport égalitaire avec ses interlocuteurs.

Sur le modèle de l'organisation mise en place par la fédération JALMALV²², des bénévoles choisis par le département après un appel à manifestation d'intérêt, pourraient être formés, accompagnés, et déployés sur les territoires.

Cette mission pourrait être déléguée à une association dans le cadre d'un CPOM et cela pourrait tout à fait faire le lien avec les missions de MONALISA instaurées dans la dernière loi ASV.

Dans ce contexte, il conviendra de réorganiser en profondeur le numéro d'appel « 39 77 » ainsi que la plateforme nationale d'écoute contre la maltraitance. C'est parce que les droits des personnes âgées seront pleinement exercés qu'il y aura une réelle prévention des cas de maltraitance.

Ces deux approches, plate-forme nationale d'écoute et mise en place des pairs citoyens, sont donc complémentaires et ne sauraient être dissociées dans leurs actions.

²¹ L'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles (CASF) définit ainsi le rôle de la personne qualifiée : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

²² Fédération Jalmalv. (s. d.). Fédération JalmalV. Consulté le 9 décembre 2019, à l'adresse <http://www.jalmalv-federation.fr/>



Une large communication concernant ces dispositifs devra être diffusée dans les territoires et relayée par le plus grand nombre.

L'association Old up suggère également le déploiement de « pairs ». L'effet de pairs citoyens ou pairs-tiers permettrait d'améliorer la prise de décision de vie, et aussi d'éclairer la notion de prise de risque.

En effet, professionnels, personnes âgées et proches s'accordent pour dire que la recherche absolue de la sécurité constitue trop souvent le critère déterminant de projets de vie rassurants comme par exemple l'entrée en EPHAD, alors qu'une approche alternative pourrait consister à mesurer et à accepter le risque de rester chez soi.

→ **Un dispositif de « tiers-pairs ou pairs citoyens » à organiser par le département pour mieux respecter la volonté des personnes**

Droit à la compensation

En institution, lorsque le Conseil de la vie sociale (CVS) fonctionne activement, le dispositif impulse une dynamique positive au sein de l'établissement. En revanche, de l'avis des professionnels et des résidents, il n'est pas assez souvent efficace.

Les professionnels considèrent qu'il est difficile d'organiser la participation des personnes âgées, en décalage avec le rythme des professionnels.

Cependant, dans une société inclusive, c'est au milieu de vie de la personne de s'adapter en organisant une compensation de la perte d'autonomie de la personne.

En établissement, des appuis à l'expression par un temps dédié devraient être organisés. Cette aide humaine pourrait par exemple préparer la réunion, s'assurer de la bonne compréhension de son déroulement, organiser son débriefing et son reporting. L'enjeu est de rendre compatible le temps des professionnels avec celui des personnes concernées et ces mesures pourraient reposer sur le bénévolat tel que cela existe au Canada.

Pour faire vivre les « Conseils de vie sociale », il serait nécessaire que les établissements et les institutions prennent des mesures de compensation appropriées pour donner aux personnes âgées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer pleinement leur capacité.

Le principe d'une telle compensation est par exemple prévu par la Convention internationale des droits de personnes handicapés dans son article 12 : « les Etats parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique. »

Il pourrait être étendu aux personnes âgées et être compris dans le financement du forfait habitat inclusif prévu par le décret récent du 22 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles. Un tel principe pourrait également être prévu pour les CVS des EPHAD.

→ **Compenser par une aide humaine les limitations fonctionnelles ou cognitives des membres des CVS**

Mieux protéger les personnes sous tutelle

Plus de 700 000 personnes sont concernées par la protection juridique, et leur nombre ne cesse d'augmenter, notamment en raison du vieillissement inéluctable de la population.

S'agissant du droit de vote, la loi n°2018-222 du 23 mars 2019 a abrogé l'article L. 5 du code électoral. Désormais, le majeur protégé exerce personnellement son droit de vote. Cette avancée importante en matière de citoyenneté pourrait être complétée par divers éléments.

Dans son rapport sur l'évolution de la protection juridique des personnes, la magistrate Anne Caron-Déglise formule plusieurs mesures visant à renforcer la citoyenneté des personnes âgées tout au long de leur vie :

- prévoir un dossier unique recensant toutes les désignations anticipées afin que celles-ci soient connues de l'ensemble des intervenants
- articuler la notion de tiers de confiance avec les autres éléments de protection judiciaire
- prévoir une définition stable du périmètre d'intervention et du rôle de la personne de confiance telles que prévues au code de l'action sociale et des familles au code de la santé publique
- préciser les modalités d'accès au dossier.

Il s'agit de mettre en cohérence les divers types de de protection. L'image des personnes et des soignants et intervenants sociaux s'en trouvera réhaussée.

La pratique de l'éthique au plus près et au service des citoyens

Pour changer les représentations, l'éthique doit être progressivement pratiquée par le plus grand nombre pour élaborer à partir de situations concrètes un corpus éthique conciliant le respect des individus et de ses désirs au sein de son territoire et des valeurs de ses habitants. Des espaces éthiques de terrain, pourront être mis en place à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

→ Développer et promouvoir les débats éthiques au plus près et pour les citoyens

Ces espaces éthiques de terrain pourront être animés quelle que soit la formation d'origine des animateurs, à la condition que la compétence éthique ait été acquise, travaillée et entretenue.

C'est pourquoi, il est indispensable d'organiser un dialogue entre ces espaces éthiques de terrains et un niveau national de nature à renforcer les échanges réciproques. L'objectif est de rendre diffusable dans les territoires et auprès des citoyens les débats éthiques nationaux. La pratique des débats éthiques doit être descendante et ascendante pour tous et ne pas être réservée qu'à un nombre restreint d'acteurs.

→ Création d'un espace éthique national sur le vieillissement

La notion de risque doit être mieux intégrée pour garantir une pleine citoyenneté des personnes âgées vulnérables. Le « tout sécuritaire » en tant que paramètre principal de décision de vie amène à oublier trop souvent la volonté et la dignité des personnes.

Dans le droit fil de cette réflexion, il serait nécessaire d'organiser sous l'égide de la Haute autorité de santé (HAS), une conférence de consensus sur l'acceptabilité du risque à domicile et en institution afin de diffuser et d'infuser le débat auprès des citoyens et des acteurs de soins.

→ **Une conférence de consensus citoyenne sur l'acceptabilité du risque à domicile et en institution de type grand débat organiser par la HAS**

I.C. Mieux protéger les consommateurs

Dénoncer les discriminations en matière de biens et de services.

Pendant le déroulé de cette mission, j'ai appelé via des réseaux de presse les concitoyens à me faire part de leurs expériences discriminantes relatives à leurs âges qu'ils pouvaient vivre. J'ai reçu de nombreux courriers. L'âge, de manière silencieuse, induit des comportements de la part de certains acteurs liés aux biens et aux services bancaires qui doivent être dénoncés. A ce jour, le Défenseur des droits peut être saisi en France pour les cas individuels. Pour autant **il devient nécessaire que la direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes mette en place un plan d'action pour faciliter l'accès aux biens et services des personnes avançant en âge du fait de leur situation ou de leur vulnérabilité.**

Les exemples et situations discriminatoires en fonction de l'âge sont nombreux : interdiction d'accès au crédit à la consommation, d'accès à la location de logement, de louer une voiture...Parfois certains m'ont fait part, malgré une trésorerie réelle, se voir refuser l'accès à des services bancaires sans qu'aucune justification et motif de refus ne soient motivés.

Ces discriminations ne sont fondées que sur des critères d'âge devenus objectivement obsolètes du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, et sont particulièrement violentes pour les personnes concernées, assignées à leur âge biologique, non adaptées à ce que l'avancée en âge signifie aujourd'hui. Elles reflètent un double « meurtre symbolique » : par rapport à leur génération et par rapport à eux-mêmes.

Le temps imparti à la mission n'a pas permis de détailler ce plan. Il aurait été toutefois peu opportun de concevoir un tel levier à la place de son concepteur légitime qui pourrait être l'institut national de la consommation.

La loi pourrait prévoir l'obligation législative que l'institut national de la consommation établisse ce plan sous l'égide de sa tutelle ministérielle et qu'un rapport soit remis tous les deux ans au Parlement.

→ **Réaliser un plan de repérage et de lutte contre les discriminations liées à l'âge relatives à l'acquisition de biens et de services à présenter au Parlement tous les 2 ans.**

Généraliser la double signature

Les récents faits divers relatant les arnaques de commercialisation d'une entreprise de distribution d'électricité montrent la nécessité d'édifier des barrières protectrices contre des tentatives individuelles ou organisées d'abuser des personnes âgées.

Une première mesure à faire valoir au niveau européen consisterait à instaurer un principe de double signature à un intervalle temporel à définir pour l'acquisition de biens et services dont il faudrait également négocier la liste.

Le principe de cette double signature à intervalle de temps défini, qui remplacerait l'actuel délai de rétractation, serait de nature à sécuriser non seulement les personnes âgées particulièrement visées par des individus ou entreprises peu scrupuleux, mais également l'ensemble des consommateurs parfois abusés par des pratiques commerciales trop agressives.

→ **Généraliser le principe de double signature pour protéger les consommateurs**

I.D. Une reconnaissance pleine et entière dans nos organismes et institutions Européennes

Libérer les âges

Les personnes âgées sont des citoyens comme les autres, au même titre que les plus jeunes. Ce qui garantit la qualité de la représentation doit être la compétence avant l'âge. Une grande majorité de personnes auditionnées revendiquent et regrettent l'injustice qui consiste à se priver de talents pour appliquer les seules règles liées à l'âge souvent édictées au temps où le vieillissement en bonne santé n'était pas la norme.

Il convient davantage de mettre fin aux barrières d'âge législatives ou réglementaires concernant les représentations au sein d'organismes divers de participation (conseils d'administration, instances de concertation...) pour en contrepartie questionner le seul vrai sujet du nombre de renouvellements de mandats des personnes siégeant. Le groupe de travail parlementaire évoqué ci-dessus pourrait également aborder cette question.

→ **Mettre fin aux barrières d'âge législatives ou réglementaires concernant les représentations au sein d'organismes divers de participation.**

Mise en exergue de la politique de l'âge en entreprise.

Suppression du bilan des 45 ans en entreprise

Le traitement volontariste de la question des seniors en entreprise reste un « serpent de mer ». La loi instaurant le contrat de générations³³ a abrogé les dispositions de l'ordonnance du 6 mai 2010 qui avait instauré une « pénalité seniors » pour les entreprises de plus de 50 salariés qui ne s'acquittaient pas de l'obligation de se doter d'un accord ou plan d'actions relatif à l'emploi des seniors.

Aujourd'hui, le bilan de mi-carrière à 45 ans est un outil qui n'apparaît pas optimum pour autant ; souvent amené maladroitement par la hiérarchie, plutôt que de booster la seconde moitié de carrière, il contribue à l'assignation des 45 ans encore péjorative à l'image de senior.

Pourquoi ne pas supprimer ce droit individuel pour le remplacer par une autre vision des seniors dans l'entreprise plus dynamique ?

→ **Supprimer le bilan de mi-carrière pour lui substituer une approche globale de la longévité dans l'entreprise**

³³ Loi n° 2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération



Fin de carrière en entreprise

Le conseil d'orientation des retraites a récemment rappelé qu'il « existe toujours un décalage entre les âges de sortie du marché du travail et les âges légaux de la retraite dans les pays de l'OCDE. L'objectif d'augmentation du taux d'emploi des seniors est donc prioritaire pour éviter que le relèvement des âges légaux ne se traduise, faute d'emploi pour les seniors, par des périodes de chômage et des baisses de pension. »

L'équation consiste à assurer le financement des retraites, tout en veillant à l'amélioration de la situation budgétaire, dans un contexte économique actuel marqué par une faible croissance économique, un taux de chômage encore trop élevé et une inflation faible.

Au nombre des leviers pertinents, figure l'augmentation de l'emploi des seniors au travail (55- 62 ans). Cet objectif strictement économique présente l'intérêt pour les individus d'éviter les ruptures ou déclassements brutaux à l'origine de traumatismes psychologiques ou de résurgences d'anciens traumatismes.

Le maintien des seniors dans l'emploi à son importance car cela permet de :

- préserver et d'assurer la transmission de la culture d'entreprise. Ce point sera crucial dans les prochaines années qui verront le départ massif des générations du baby-boom
- tirer parti des synergies entre les générations. Les études en management montrent que les équipes pluri-générationnelles sont les plus productives
- au titre de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), rompre avec les préjugés et mieux concilier dans la société la cohésion entre les générations.

Il importe donc de poursuivre l'accroissement du taux d'emploi des seniors, et de promouvoir leur formation dans l'intérêt de l'entreprise et leur propre intérêt.

Par cohérence les plans de risque social des entreprises (RSE) devraient comprendre des plans de valorisation des compétences des seniors en entreprise et pour la retraite. Or, force est de constater qu'à ce jour les représentations péjoratives quant à l'utilité des seniors perdurent et sont même souvent totalement intériorisées. L'adage populaire « Place aux jeunes » a la vie dure révélant plus souvent du dépit que de l'envie de coopérer autrement.

Le rapport de Dominique Libault propose de stimuler la RSE via un **accord national interprofessionnel** portant sur l'emploi des seniors. Cet accord viserait non seulement à mieux tirer parti de la séniorité dans l'entreprise, mais aussi à préparer une société de la longévité. Il pourrait en particulier porter sur :

- la préparation de la retraite à partir de 55 ans
- la santé au travail pour anticiper une longévité en bonne santé
- la stimulation du management d'équipes pluri-générationnelles

➔ **Un accord national interprofessionnel sur les seniors en entreprise**



Permettre et reconnaître la diversité de l'âge

La lutte contre une discrimination débute au moment où celle-ci est dénoncée.

Sous l'effet des diverses mesures de report de l'âge de départ à la retraite, depuis 2008 on assiste à une diminution du taux d'activité des plus de 55ans, qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage. Il en est de même pour l'accroissement des arrêts de travail des plus de 55 ans mis en exergue par la cour des comptes dans son dernier rapport sur les comptes de la sécurité sociale pour l'année 2019.

Le taux d'emploi ne doit cependant pas masquer la difficulté des seniors à rester en activité jusqu'au départ effectif à la retraite.

Il existe déjà plusieurs dispositifs favorables aux seniors : le contrat de professionnalisation, le contrat à durée déterminée senior qui permet de se maintenir à l'emploi, dans le cadre du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique lancé par le Chef de l'Etat le 10 septembre 2018, le contrat à durée déterminée inclusion pour les publics seniors sans solution...

Si la discrimination liée à l'âge commence à être dénoncée, et est malheureusement visible dans les analyses du marché de l'emploi, nous devons aussi mettre en valeur et inciter les entreprises à s'interroger davantage sur leurs politiques internes.

Le label diversité²⁴ devrait être étendu au public senior. L'avantage serait de procurer à l'entreprise un tableau de bord approfondi reflétant ses pratiques managériales ainsi que ses pratiques en ressources humaines. Il sera également utile de réfléchir à la suppression de l'âge sur les CV de façon à prévenir les éliminations directes notamment pour les femmes ayant connu des périodes d'interruption professionnelle.

→ ***Etendre le label diversité aux seniors en entreprise***

Position de la France au niveau de l'Union Européenne – relancer la directive européenne de 2008

Le corpus juridique européen, tant de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe, reconnaît l'âgisme comme une discrimination. L'article 21. 1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne²⁵ interdit ainsi toute discrimination à l'âge : « *Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.* »

Si l'âge n'est pas directement cité comme discrimination à l'article 14 de la convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)²⁶ qui interdit toute discrimination, **la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme précise que l'âgisme est bien une discrimination et donc sanctionnée en application de l'article 14 de la CEDH²⁷.**

Le droit européen admet toutefois des limitations liées à l'âge dès lors qu'elles sont appropriées et justifiées. Si une « limitation » répond à « des objectifs d'intérêt général ou de protection des droits et libertés

²⁴ Le label Diversité a été créé par l'État en 2008 avec les partenaires sociaux et des experts. Il vise à reconnaître l'engagement effectif, volontaire et durable d'un organisme pour prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines (recrutement, intégration, gestion des carrières...) tout en prenant en compte son contexte d'intervention (ancrage territorial, relations fournisseurs, clients, usagers).

²⁵ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000/C 364/01, 7 décembre 2000

²⁶ Convention européenne des droits de l'Homme, 4 novembre 1950

²⁷ CEDH, Schwizgebel c. Suisse, 25762/07, 10 septembre 2010

d'autrui »¹⁸, celle-ci n'est pas considérée comme discriminatoire. Le point 25 de la directive de 2000¹⁹ portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail circonscrit les motifs pouvant fonder une différence de traitement.

Ainsi, la jurisprudence européenne, tant de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) que de la Cour européenne des droits de l'Homme, n'admet les différences de traitement que dès lors que celles-ci sont « justifiées par des objectifs légitimes »²⁰.

En France, une jurisprudence du Conseil d'Etat a établi la légitimité de la mise à retraite d'office à 57 ans des contrôleurs aériens – alors que dans le même temps cette même restriction ne s'applique pas aux pilotes de ligne²¹.

L'âgisme est une discrimination prohibée et progressivement précisée par les jurisprudences européenne et nationale.

Les discriminations âgistes sont observées et caractérisées dans notre pays par le Défenseur des droits, mais aussi au niveau européen par le réseau Equinet.

Le 10^{ème} baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail révèle que l'âge est le premier critère des discriminations ressenties par les salariés du secteur privé. Être âgé de plus de 45 ans est perçu comme un inconvénient par 29% des agents publics et 27 % des salariés du privé²².

Les salariés de plus de 50 ans accèdent moins fréquemment à des formations.

Pour le Défenseur des droits, 20% des offres d'emplois analysées en France affichent un critère d'âge contre 1% chez les Britanniques alors que cette pratique est discriminatoire.

Le taux d'emploi des 60-64 ans en France est de 18% contre 30% pour la moyenne des 27 pays européens.

Pour le réseau Equinet qui étudie l'âgisme à travers l'Union Européenne, le premier domaine où l'âge est vecteur de discrimination est l'emploi. Deux enquêtes, belges et suédoises, de 2012 confirment que la discrimination la plus courante dans le domaine de l'emploi est l'âge²³.

La directive de 2000²⁴ reconnaît l'âgisme comme une discrimination et la rend illégale à toute étape de l'emploi, de l'embauche au licenciement. Les questions les plus sensibles au niveau européen, et national, portent sur les âges-limites (minimum ou maximum), le licenciement lorsque l'âge légal de départ à la retraite est atteint ou encore le refus d'embaucher une personne qui a dépassé l'âge légal de départ à la retraite.

¹⁸ Article 52, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000/C 364/0, 7 décembre 2000 « Toute limitation de l'exercice des droits et libertés reconnus par la présente Charte doit être prévue par la loi et respecter le contenu essentiel desdits droits et libertés. Dans le respect du principe de proportionnalité, des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général reconnus par l'Union ou au besoin de protection des droits et libertés d'autrui. »

¹⁹ Directive 2000/78/CD du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail / « [...] Néanmoins, des différences de traitement liées à l'âge peuvent être justifiées dans certaines circonstances et appellent donc des dispositions spécifiques qui peuvent varier selon la situation des États membres. Il est donc essentiel de distinguer entre les différences de traitement qui sont justifiées, notamment par des objectifs légitimes de politique de l'emploi, du marché du travail et de la formation professionnelle, et les discriminations qui doivent être interdites. »

²⁰ *idem*

²¹ C.E. Ass., 4 avril 2014, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, n° 362785, au Recueil Lebon

²² Défenseur des droits, 10e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, 2017

²³ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 23

²⁴ Directive 2000/78/CD du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Equinet souligne que l'âgisme est considéré comme une discrimination « moins grave » que le racisme ou le sexisme²⁵. Le réseau souligne que, comme toutes les autres discriminations, l'âgisme souffre des stéréotypes propres qui lui sont associés²⁶ et, dans bien des cas, renforce d'impact d'autres discriminations²⁷.

Pour éviter les différences de traitement disproportionnées²⁸, Equinet propose un renforcement du corpus européen en matière de discriminations en adoptant notamment la proposition de directive de 2008 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. Celle-ci serait le pendant « sociétal » de la directive de 2000 sur l'interdiction des discriminations dans le monde du travail.

→ Réactiver le projet de directive européenne de 2008

²⁵ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 5

²⁶ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 7

²⁷ Equinet, *Avis Equinet dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle*, 2012, p.8

²⁸ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 36





II. POUR UNE PLEINE RECONNAISSANCE SOCIALE ET SOCIÉTALE DES AÎNÉS

II. Pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des aînés

Selon Hegel, le besoin de reconnaissance mutuelle entre les individus introduit d'emblée une tension dans la vie sociale. Alex Honneth²⁹ explique que chacun des deux « sujets³⁰ de lutte » doivent rester étranger pour s'assurer de leurs potentiels de puissance respectives afin de repousser dans l'avenir une « attaque » éventuelle de leur vis-à-vis ...

Si ces analyses sociologiques de « luttes sociales » pourraient expliquer pourquoi depuis tant de décennies notre société moderne tend vers un déni collectif du vieillissement au profit de la suprématie de la performance, elles démontrent en réalité la nécessité et l'urgence à déconstruire ces schémas d'exclusion de nos aînés pour préserver la cohésion sociale.

De nombreux citoyens rencontrés m'ont si souvent exprimé leurs peurs mutuelles. Les plus jeunes de devoir participer à la solidarité de notre système des retraites et les plus vieux leur défiance envers les plus jeunes pour qui les objectifs de travail se sont, selon eux, transformés au fil des ans.

Pour conduire la société à construire des politiques publiques solidaires en prenant davantage en compte les besoins, les désirs et le potentiel des plus âgés, il est nécessaire de reconnaître la place sociale et sociétale des aînés. **Toujours selon Hegel, la possibilité d'une relation harmonieuse dépend de trois formes de reconnaissance : amour, droit et estime sociale.** C'est le mépris de ces trois piliers qui font naître les conflits sociaux. Il conviendra alors de renforcer dans nos politiques publiques ces trois formes de reconnaissance pour véritablement réconcilier les générations et apaiser cette période de transition démographique inéluctable à notre société moderne et occidentale.

²⁹ Alex Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, folio 2015

³⁰ La notion de « sujet de lutte » est ici comparée et assimilée aux différentes générations



II.A. Modifier le regard sur les aînés

Abandonner le dogme du tout performance

Les nombreux rapports sur le vieillissement depuis le rapport Laroque en 1962³¹ ont tous un point commun : ils préconisent l'intégration des personnes vieillissantes dans notre société sans stigmatisation, ni discrimination. La sémantique était certes différente mais l'intention voulue était la même : lutter contre la ségrégation de nos aînés au profit d'une société unie et solidaire.

Pour autant, si les conditions d'accueil des personnes âgées ont considérablement évolué et si la notion « du vieillard » a disparu, nous sommes passés à côté de l'intégration véritable des personnes vieillissantes dans nos politiques publiques, dans nos cités, dans nos quartiers...

Pourquoi depuis plus de 60 ans autant de production de rapports et d'études se suivent ?

On les écrit, on les lit, on les comprend, mais ils sont trop rarement suivis de faits.

Le vieillissement est universel. Je considère que vivre longtemps est une réelle chance, et traverser les étapes de la vie pour en jouir le plus longtemps possible est une opportunité inestimable. Cette vision de la vieillesse s'oppose malheureusement à l'une des normes sociétales actuelles qui est la quête permanente de la performance. Cette recherche incessante associée à la « dictature » du jeunisme nous éloigne du sens de la vie et entretient le déni collectif du vieillissement inéluctable.

Une confiance affirmée dans le potentiel des seniors

La chute du taux de formation des seniors au travail constitue une différence de traitement peu cohérente avec l'allongement de l'espérance de vie.

Or, par nature, tout individu peut apprendre tout au long de sa vie, et au même titre que tous les autres actifs. Les seniors ont besoin et le droit de mettre à jour leurs connaissances et compétences pour maintenir non seulement leur employabilité, mais aussi leur considération et reconnaissance dans le monde du travail.

Plusieurs dispositifs permettent aux seniors de se former. La réforme du code du Travail, intervenue fin 2017, a supprimé le contrat de génération qui visait à favoriser le maintien en emploi des seniors en entreprise. Cependant, les plus de 50 ans peuvent solliciter une formation dans le cadre du plan de formation d'entreprise. Il est par ailleurs possible de mobiliser son compte personnel de formation (CPF) qui permet d'utiliser librement ses droits.

Si certaines entreprises considèrent trop facilement que le retour sur investissement réalisé sur les formations des seniors est indirect pour leur structure, la formation tout au long de la vie est en revanche importante pour la valorisation du RSE et les indicateurs de RSE devraient pour cela présenter un ratio représentatif du nombre de formations réalisées par des salariés de plus de 50 ans.

Une étude sur l'allongement de la vie professionnelle du Comptoir de la nouvelle entreprise de Malakoff Médéric Humanis³² met en évidence que 70% des salariés craignent une perte d'employabilité avec l'âge. Pourtant, les salariés plus âgés sont perçus favorablement par 68 % des managers qui voient des opportunités liées à leurs compétences et leur expérience (pour 92 % des dirigeants), à leur autonomie et leur capacité à prendre du recul (89%), à l'enrichissement des échanges intergénérationnels (87 %) et à leur fort investissement personnel (78 %). Ils manquent cependant, selon les managers interrogés, de la

³¹ Cf. Introduction du rapport Laroque – Annexe 6

³² Cf. Annexe 10



souplesse (48 %), d'adaptabilité aux transformations de l'entreprise (33 %), et de maîtrise des nouveaux outils et technologies (40 %).

L'enjeu de la formation est donc majeur pour maintenir une employabilité optimale et la reconnaissance en entreprise pour les plus de 50 ans.

Un accompagnement progressif vers la retraite

La rupture brutale « emploi-retraite » peut constituer une véritable mort sociale alimentée par la perte d'identité des personnes peu préparées et l'environnement social peu stimulant pour les retraités.

Il existe de nombreuses expériences positives pour passer ce cap et faire une chance pour l'ensemble de la collectivité de travail : permettre des temps partiels, des activités de tutorat, de parrainage, de conseil, des nouvelles acquisitions de connaissances, autoriser du mécénat, etc.

Certaines entreprises sont déjà engagées dans des plans seniors intéressants. Ils créent ainsi davantage de cohésion entre les salariés et sont directement utiles pour les seniors. Toutefois, toutes les entreprises sont loin d'avoir mesurées l'intérêt de ce type de démarche. Le compte personnel de formation (CPF) devrait être mobilisé pour préparer la retraite et rendre moins brutal le passage du statut « d'actif » à « inactif ». Juridiquement, rien ne s'y oppose et cela permettrait l'émergence de nouveaux métiers d'accompagnement à la retraite.

Une campagne de communication pourrait prévoir un volet attirant l'attention sur la possibilité de mobiliser le CPF sur ce type de formation.

- **Accroître la formation des plus de 55 ans et l'inscrire dans les indicateurs RSE**
- **Permettre la mobilisation du CPF pour la préparation à la retraite**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux métiers de préparation à la retraite**

Nous devons construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. C'est un parcours de « petits pas » pour modifier et transformer le regard et la considération portés aux aînés. Il nous faut pour cela une gouvernance qui autorise et incite à l'innovation de façon ouverte, transparente et éthique.

Aujourd'hui, les innovations existent, elles sont nombreuses dans les territoires, dans les associations, dans les familles.... Beaucoup sont citées en annexe tant il n'était pas possible de les détailler dans ce rapport. **L'enjeu est de permettre un espace organisationnel pour les généraliser avec un seul objectif visant à l'amélioration de la considération et l'accompagnement des aînés dans notre société.**

II.B. L'approche domiciliaire

Régis Aubry³³ dit que : *"Il n'est pas légitime qu'une personne soit contrainte de vivre là où elle ne veut pas"*

La première des libertés, c'est pouvoir occuper un domicile choisi et accepté.

La question du logement n'est pas simple car il ne suffit pas d'être logé chez soi pour vivre et ressentir une situation d'inclusion sociale. C'est pourquoi, tous les acteurs préconisent de promouvoir l'approche « domiciliaire » qui dépasse la question du simple maintien à domicile mais questionne le rapport du « chez soi ».

Dans une vision domiciliaire, il s'agit de concilier à la maison ou en établissement l'idée d'un lieu de vie adapté aux capacités physiques et cognitives des personnes tout en leur permettant d'entretenir des liens sociaux larges.

Mutualisation APA/PCH³⁴ pour un habitat partagé

L'un des modèles les plus aboutis d'habitat inclusif consiste en des logements collectifs hébergeant une dizaine de personnes conciliant domicile et individualisation des conditions et mode de vie.

Pour garantir une présence constante 24 heures sur 24, divers protagonistes de ce type de formule qui présente l'avantage de respecter la liberté et le rythme des individus revendiquent la possibilité de mutualiser des aides attribuées sur des bases individuelles, telles que la PCH et l'APA. Je faisais référence précédemment à la nécessité de rendre agile notre système pour laisser place aux innovations organisationnelles : nous y sommes !

La législation doit évoluer et les pouvoirs publics doivent accorder cette souplesse sous réserve que la demande émane des individus eux-mêmes.

Une proposition de loi pourrait être faite en ce sens rapidement.

➔ **Autoriser la mise en commun de l'APA et de la PCH au sein d'un même foyer**

Suppression de la CRDS sur les assurances-vie pour les GIR 1 à 3

Les personnes en perte d'autonomie doivent pouvoir être en capacité d'adapter leur environnement pour leur garantir l'opportunité de décider leur projet de vie. 85%³⁵ des français souhaitent vieillir à domicile. L'aménagement de leur domicile est un facteur souvent décisif. Pour cela les personnes possédant une assurance vie devraient pouvoir solder et utiliser leur capital sans être redevable de la CRDS (contribution à la réduction de la dette sociale).

Cette mesure pourrait être proposée pour aider les personnes à solvabiliser les dépenses réalisées au sein des logements individuels ou encore pour financer une partie du reste à charge en EHPAD au moment de leur entrée en EPHAD.

➔ **Exonérer la CRDS³⁶ sur les assurances-vie de personnes en situation de GIR 1, 2, 3 pour l'aménagement du domicile ou l'entrée en EHPAD.**

³³ Régis Aubry est médecin chef du département douleurs et de soins palliatif du CHU de Besançon, président de l'Observatoire National de la Fin de Vie et membre du CCNE

³⁴ Allocation personnalisée d'autonomie et Prestation de compensation du handicap

³⁵ Selon étude IFOP, « Seniors : marché et habitat inclusif, quelle offre de services ? », 7 février 2019

³⁶ Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale



Des réponses rapides de logement intergénérationnels et solidaires

Selon l'INSEE, 75% des seniors vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. La pauvreté étudiante est une réalité en France et concerne 21% des étudiants alors que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est de 14%. Nous ne pouvons accepter comme une fatalité ce niveau de précarité qui concerne un étudiant sur cinq³⁷. Selon les syndicats étudiants, le logement représente 69% du budget des étudiants. Faire converger ces disparités et réconcilier les générations via le logement permettrait d'apporter une réponse rapide à la fois à la question de l'offre et du coût des logements étudiants tout en prévenant du sentiment d'isolement social des aînés.

Les ministères de l'enseignement supérieur et du logement pourraient travailler à l'élaboration d'une charte intergénérationnelle du logement et la mise à disposition d'un contrat type de location et/ou de sous location d'une chambre étudiante ouvrant droit à une non-imposition du revenu locatif perçu par la personne âgée pour sa résidence principale dès lors que le montant du loyer n'excède pas 50% du montant des APL perçues par les étudiants. Cette solidarité autour du logement serait bénéfique autant pour les étudiants qui bénéficieraient d'un prix de logement inférieur à l'APL perçue, que pour les personnes âgées qui pourraient ainsi bénéficier d'un petit revenu locatif non imposable, tout en leur apportant le réconfort et la réassurance d'une présence à domicile.

- **Création d'une charte de logement intergénérationnelle personne âgée/étudiant**
- **Exonération fiscale du revenu locatif ou sous-locatif, inférieure ou égale à 50% du montant des APL étudiants, perçu par la personne âgée.**

Redonner une véritable place au domicile pour changer le regard sur le vieillissement

L'approche domiciliaire doit également être développée à partir de, mais aussi en EPHAD.

Pour cela il faut dépasser la rénovation seule des bâtiments existants puisque c'est le modèle tout entier qu'il faut revoir. **La Caisse des dépôts et consignations dont le rôle est d'accompagner les grandes mutations de notre pays doit impulser et financer un grand plan de transformation des EPHAD sous condition qu'elles deviennent des plateformes ou des incubateurs de ressources pour les personnes âgées dans la cité de manière élargie.** La transition démographique aboutira à de grandes mutations et modifiera l'approche globale du vieillissement dans les territoires.

Une telle transformation est indispensable pour redonner une véritable place aux personnes âgées dans la vie de la cité. L'effet serait double puisqu'il permettrait de redonner une place et un rôle au personnel soignant car c'est leur outil de travail tout entier qui serait ainsi transformé.

Les objectifs et le suivi de ce grand plan de transformation devraient être encadrés et programmés dans le cadre d'une conférence triennale de la longévité pour garder la dynamique citoyenne et professionnelle amorcée par la mission de Dominique Libault l'an passé.

Ce plan devra souligner le besoin de considérer l'individu comme un être en permanence responsable et désirant. Cette transformation pourra être impulsée par l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP) sur la base d'un cahier des charges « politique » prévoyant qu'au lieu de vie (domicile ou institution) soit associé un « pack de services » sanitaires, médico-sociaux, et sociaux. Des personnes âgées devront absolument être associées à cette réflexion.

Dans ce cadre, les EPHAD pourraient devenir des lieux ressources de proximité. Ils exporteront l'expertise gériatrique et ses prestations jusqu'au domicile des personnes âgées ainsi que sur les lieux d'habitat inclusif.

³⁷ François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef de Ouest-France, éditorial du 16/11/2019



L'ensemble sera connecté à l'EHPAD qui rapprochera « artificiellement » le domicile des usagers, des organisations capables de mettre en place un étayage suffisant pour maintenir le « vivre chez soi ». **Articulée avec la réflexion précitée sur la prise de risque issue de la conférence de consensus, cette mutation est souhaitée par de nombreux professionnels, et de nombreuses personnes âgées ou non.**

De nombreux acteurs signalent toutefois qu'il faut être conscient que dans l'hypothèse d'une approche domiciliaire fructueuse que nous appelons de nos vœux, **l'accueil en établissement concernera dans les années à venir majoritairement des personnes présentant des troubles cognitifs.**

Alors, la transformation des EHPAD, déjà amorcée dans le projet loi de finance de la sécurité sociale de 2019, devra absolument aborder dans la future loi grand âge et autonomie programmée pour l'année 2020 l'approche domiciliaire. En effet, les transformations doivent se concentrer autour de deux objectifs primordiaux :

- La coordination des acteurs du domicile et les moyens nécessaires pour l'accompagnement à domicile de personnes vieillissantes
 - L'urgence de la transformation de l'offre par l'adaptation des EHPAD essentiellement pour les personnes présentant des troubles cognitifs
- ➔ **Financer un plan de transformation de l'offre pour la perte d'autonomie favorisant le soutien à domicile par la caisse des dépôts et des consignations**
- ➔ **Anticiper la transformation du modèle des EHPAD pour accueillir des personnes atteintes de troubles cognitifs**

La transformation du modèle ne doit pas se résumer aux seuls bâtiments architecturaux. Une transformation se veut multidimensionnelle : formation des soignants, accompagnement des équipes managériales, formation des aidants... Et surtout, ouverture du regard de la population sur ce qu'est véritablement un établissement qui accueille des personnes âgées. Nous avons souvent peur de ce que nous ne connaissons pas. Si nous souhaitons faire évoluer les idées préconçues sur le vieillissement et si, pour que le changement s'opère, nous devons modifier les stéréotypes de tout un chacun, alors nous devons ouvrir les portes des EHPAD et faire rentrer la population dans les lieux de vie pour personnes âgées.

II. C. Réunis ensemble autour de la citoyenneté et de l'engagement

Élargissement des bureaux de vote dans les EHPAD publics

L'acte de citoyenneté prend tout son sens par l'acte de vote organisé par la société, symbole du geste et du temps démocratique. Le code électoral prévoit à l'Article L62-2 les critères d'installation et organisation des bureaux de vote.

Il est d'usage d'organiser les votes dans des écoles vides les dimanches ou dans des gymnases. L'environnement où se déroule l'acte démocratique n'est pas sans intérêt, ni sans impact. Au-delà du symbole démocratique, cet acte est aussi vecteur de message. C'est l'occasion pour la population de se rendre dans des lieux publics inhabituels.

Combien de personnes, en allant voter dans les écoles ne se remémorent pas leur jeunesse passée ? Les odeurs des cahiers neufs, des crayons ou encore des cantines scolaires... N'est-ce pas l'occasion d'apprécier et d'évaluer les conditions d'accueil des enfants aujourd'hui comparativement à il y a 50 ans ? N'est-ce pas non plus l'opportunité pour les services municipaux de montrer que l'entretien des locaux est de bonne qualité ?

Bref, les rendez-vous électoraux sont aussi l'opportunité de rassembler les citoyens autour de notre patrimoine public. Alors ouvrons les EHPAD publics lors de ces rendez-vous démocratiques au même titre que les écoles et les mairies ! Cela permettra d'ouvrir le regard sur les EHPAD qui souhaiteraient davantage s'inscrire dans la vie de la cité.

53% des EHPAD en France sont publics et 100% d'entre eux sont aux normes d'accessibilité. Ainsi, élargir la tenue des bureaux de vote sectorisés pour tous les électeurs permettrait d'inscrire l'EHPAD et le vieillissement dans une légitimité citoyenne et de faciliter l'acte de vote pour tous !

→ **Le ministère de l'Intérieur et les préfetures devraient solliciter les EHPADs publics volontaires à mettre leurs locaux à disposition pour la tenue de bureaux de vote.**

Pour un engagement et des compétences tout au long de la vie

Une récente étude de France Bénévolat menée par l'IFOP souligne la baisse notable de l'engagement des seniors dans des actions de bénévolat.

En 2010, 26 % des 50/64 ans étaient engagés dans le bénévolat associatif alors qu'ils ne sont plus que 20 % en 2019. Chez les personnes de plus 65 ans, 38 % étaient bénévoles contre désormais seulement 31 %. France Bénévolat estime qu'il y a 1,1 million de bénévoles de plus de 65 ans en moins par rapport à 2010 et tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette évolution.

Pour enrayer cette baisse, France Bénévolat entend sensibiliser à l'engagement bénévole les futurs et nouveaux retraités. A cet effet, France Bénévolat réclame une promotion permanente des actions de bénévolat ainsi qu'une augmentation des dispositifs d'accueil spécifiques et des accompagnements individualisés afin de faire face à la période de transition entre vie active et retraite.³⁸

Au cours de la grande campagne de communication programmée par le ministère des affaires sociales sur la longévité, un volet devra insister sur le bénévolat des seniors avec un double enjeu :

- une reconnaissance publique pour ceux qui sont déjà investis
- une stimulation pour les futurs bénévoles en devenir.

L'engagement bénévole lors de la retraite correspond en effet à deux situations. Premièrement, l'héritage d'un engagement associatif ancien débuté lors de la vie active qui va se prolonger pendant la retraite. Deuxièmement, la volonté d'un engagement nouveau qui n'existait pas pendant la vie active du « néo retraité ». Dans cette situation le senior a parfois du mal à mettre en adéquation les compétences dont il dispose avec le tissu associatif existant. La plate-forme « Bénévolt » s'inscrit dans cette démarche. Créée récemment, il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui a conçu une plate-forme web du bénévolat des plus de 55 ans sur laquelle les personnes intéressées par une action déposent une description de leur compétence et de leur disponibilité ; et les offreurs de missions indiquent leurs besoins. Cette plate-forme conçue pour être déployée à l'échelle de la commune pourrait utilement figurer parmi les actions du pacte local longévité.

De plus, pour accompagner la transition de la vie active vers la retraite les entreprises pourraient proposer au futur retraité une « attestation de compétences retraçant le parcours professionnel que celui-ci pourrait faire valoir dans le cadre d'un investissement associatif futur. Il s'agirait là d'un véritable curriculum vitae au sens propre qu'il faudrait promouvoir au départ à la retraite. Certains gériatres préconisent un bilan de compétences au moment de la retraite (Olivier La doucette, colloque de l'Académie de médecine). Ce bilan

³⁸ Cf. Annexe 12



de compétence pourrait être réalisé dans le cadre de la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) mobilisable à partir du 21 novembre 2019 tout au long de la carrière.

De plus, il faudrait constituer une « réserve de compétences seniors ». Ces personnes pourraient être « accréditées » une fois pour toutes auprès de la commune sur la base d'une attestation de compétences en début de retraite.

- **Promouvoir la réalisation de bilans de compétence après 55 ans via la mobilisation du CPF**
- **Engager les entreprises à délivrer une attestation de compétences aux seniors de plus de 55 ans**
- **Créer une « réserve de compétences seniors » auprès des communes**
- **Créer une plate-forme web de rapprochement de l'offre bénévole à la demande d'engagement**

Certificat républicain de reconnaissance de l'engagement

L'engagement d'un bénévole dans une association doit être reconnu et valorisé. Cette reconnaissance ne peut être financière car cela serait un non-sens par rapport à l'essence du bénévolat en France. En revanche, offrir une reconnaissance sociale et sociétale aux personnes engagées et dévouées à la citoyenneté et au vivre ensemble dans notre pays est nécessaire pour leur redonner une place. Il existe depuis 1969 la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Sa simple dénomination ne véhicule naturellement pas l'idée qu'elle s'adresse aux personnes âgées pourtant majoritairement engagées dans les associations.

Le développement et l'acquisition de compétences nouvelles sans lien direct avec la vie professionnelle doivent être reconnus et félicités par notre République. Grâce à toutes ces personnes retraitées c'est la vie associative française et la cohésion sociale qui perdurent. La délivrance d'un « certificat de reconnaissance Républicaine de l'engagement pour la cité » remis par les autorités en fonction de l'ancienneté, la régularité, la qualification et missions exercées symboliserait la reconnaissance et remerciements de la République pour ses concitoyens, chevilles ouvrières de la cohésion sociale. Les rites sont importants. Notre République doit laisser place aux personnes âgées engagées au même titre que les pompiers volontaires ... Pour reconnaître les personnes âgées dans notre société, la République doit en premier lieu les reconnaître et leur offrir une place. Pour distinguer l'engagement des seniors, un certificat de reconnaissance républicaine de l'engagement pour la cité pourrait être créé en plus de l'actuelle médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui reste trop largement associées à l'investissement en faveur du sport et de la jeunesse alors que l'engagement concerne des domaines beaucoup plus étendus.

- **Créer un certificat de reconnaissance républicaine de l'engagement pour la cité**

Organisation des premiers Grey-Games en 2024 dans l'héritage des idées novatrices de Pierre de Coubertin

Les politiques volontaristes menées ces dernières années pour accueillir les grands événements sportifs d'envergure mondiale sur le territoire français ont porté leurs fruits. Depuis l'Euro 2016 et jusqu'en 2024, la France aura et va accueillir près de 30 compétitions sportives et internationales ponctuelles, parmi lesquelles les jeux mondiaux du sport d'entreprise, les Gay-Games et la coupe du monde de football féminin en 2019, la coupe du monde de rugby en 2023, ou les jeux olympiques et paralympiques en 2024³⁹. Il faut profiter de cette vague de succès pour proposer l'organisation d'un nouvel événement d'envergure mondial : les « Grey-Games », compétition internationale réservée aux seniors sous l'égide du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Ces jeux pourraient concerner les plus de 55 ans et comporter des disciplines

³⁹ B. Dirx, P. Doussot, L. Queige, P. Roque. 21 mesures pour optimiser les retombées touristiques des grands événements sportifs organisés en France. Rapport remis au Premier ministre le 19 juillet 2018.

plus ludiques et moins compétitives. L'objectif n'est pas celui d'une course à la performance sportive individuelle mais celui de promouvoir un épanouissement personnel dans l'avancée en âge par le sport. La visibilité offerte par les jeux olympiques de 2024 et l'organisation de ces « Grey-games » ou « jeux des légendes » pourraient aussi être l'occasion de mobiliser les territoires dans une dynamique intergénérationnelle pour et par le sport.

Ainsi, les sportifs dit « séniors » pourraient être valorisés dans leurs territoires et gagner alors en reconnaissance⁴⁰. Cette dynamique locale pourrait être coordonnée et relayée par les fédérations régionales olympiques, et ce, en parallèle de la diffusion des Grey-Games internationaux. Des appels à projets dans les territoires pourraient ainsi voir le jour et susciter une réelle émulation intergénérationnelle, valeur chère à de nombreux clubs sportifs.

Ces manifestations pourraient figurer dans le programme constitutif de l'héritage des Jeux. Si tel est le cas, il conviendra de s'assurer et de négocier des objectifs de diffusion auparavant.

- Organiser les premiers « Grey-Games » par la France en 2024
- Dupliquer la dynamique internationale des « Grey-Games » jusque dans les territoires par les comités olympiques régionaux pour changer le regard porté sur le vieillissement et rappeler les valeurs d'inter-générationnalités.

II.D. Une vision Sociétale renouvelée

Pour montrer et expliquer ce qu'est la longévité, il convient de promouvoir une communication plus ambitieuse, plus rigoureuse et plus juste. Notre perception de la longévité est en effet perturbée par un grand nombre d'idées préconçues. Ainsi, les images et les représentations des personnes âgées les plus fréquentes sont soit celles du retraité aisé en voyage, ou bien celles de la personne isolée et vulnérable en EPHAD. Plus récemment, la figure du retraité « gilet jaune » vient s'ajouter à ces descriptions pour faire émerger une attitude protestataire. Jusqu'à maintenant, seules quelques grandes figures de la médecine ou des arts échappaient à cette image et tiraient leur épingle du jeu mais elles sont toujours présentées comme « exceptionnelles ».

L'un des enjeux actuels est de donner une image plus précise et plus juste des personnes âgées en les montrant acteur de leur vie quotidienne : usagers des transports, gardant leurs petits enfants ou arrière-petits-enfants, de permanence dans les bibliothèques ou encore bénévoles d'associations...

Une communication rénovée devra également aborder sans caricature, ni tabou, notre finitude ainsi que le ressenti des professionnels œuvrant au contact des personnes âgées. Laisser une place aux aînés c'est avant tout véhiculer l'idée que celle-ci soit possible et que la réclamer est légitime. **L'existence même de la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre assure la volonté de l'Etat à son plus haut niveau de faire évoluer les représentations liées à l'avancée en âge. Pour casser les représentations il est essentiel de s'appuyer sur l'image, c'est à dire l'audiovisuel, le cinéma, miroir visuel de notre société.**

Modernisation de l'image des aînés par une refonte de la statistique publique

Les nouveaux indicateurs de richesse et de développement durable créés en 2015 ne comportent pas d'item lié au bien-être lié à l'avancée en âge.

Il conviendra donc de les compléter et de les valoriser pour le suivi des politiques de longévité.

⁴⁰ Cf. Annexe 13



La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) pourrait assurer la conception et le suivi de ces indicateurs complémentaires.

Le conseil national de l'information statistique pourrait réviser les catégories d'âge tout comme sa commission Démographie et questions sociales l'a fait pour les jeunes.

En particulier, l'INSEE ne dispose pas de catégorie d'âge au-delà de 85 ans alors que c'est principalement là que les risques de perte d'autonomie sont les plus importants. Il serait intéressant qu'un groupe d'experts définisse des catégories d'âges pertinentes. En première analyse, on peut constater une tendance à distinguer trois groupes : les 60 - 75 ans, les 75 - 85 ans, et les plus de 85 ans.

Pour étayer une nouvelle politique de la longévité, la quasi-totalité des parties prenantes demandent d'adapter les catégories d'âge de la statistique publique à la réalité actuelle vécue par les personnes âgées. Si l'on veut conférer de la transparence aux modes de vie dans la longévité, on ne peut imaginer qu'un tiers de la population se trouve durablement intégrée au sein d'une même catégorie d'âge.⁴¹

L'augmentation de la proportion des « personnes âgées » au fil des années est due uniquement au simple fait qu'on a laissé inchangé l'âge d'entrée dans le groupe des « personnes âgées » depuis les années 1930, et ce malgré l'allongement spectaculaire de l'espérance de vie. Encore une fois, la notion de catégorisation par l'âge est trop souvent liée à l'interaction avec la notion de la valeur « travail » et de l'âge de départ à la retraite qui en est faite.

En 2011, alors que l'espérance de vie moyenne a progressé depuis les années 60 de plus de 10 ans pour les hommes et pour les femmes, on est toujours dans les statistiques officielles (INSEE, INED) défini comme « personne âgée » à partir de 65 ans, voire même à partir de 60 ans pour l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par les Conseils Généraux.

Comme le dit le démographe et historien Patrice Bourdelais⁴² : comment se fait-il qu'on soit devenu « vieux » plus jeune malgré cet accroissement important de l'espérance de vie ?

L'explication est simple. En 1962, l'âge légal de la retraite était à 65 ans, l'espérance de vie à la naissance était de 67 ans pour les hommes et de 73 ans pour les femmes. Du fait de la proximité de l'âge moyen de retraite et de l'âge moyen de fin de vie, on a alors assimilé « personnes retraitées » à « personnes âgées ». Mais, en 1983 quand l'âge de passage à la retraite fut abaissé à 60 ans et que dans le même temps l'espérance de vie a beaucoup augmenté, l'équivalence entre personnes retraitées et personnes âgées a malgré tout été quant à elle maintenue. Si la catégorie des personnes âgées a « rajeuni » les stéréotypes portés sur leur catégorie statistique et reposant largement sur la peur et le déni de la mort et de la finitude n'ont quant à eux pas évolué.

La quasi-totalité des personnes auditionnées demandent une redéfinition du découpage statistiques par tranche d'âge pour :

- d'une part, mieux rendre compte d'une réalité du vieillissement qui s'est diversifiée
 - d'autre part, mettre en exergue les différents groupes de population de manière moins stigmatisante.
- **Construire des indicateurs de bien-être comprenant le bien-être de l'avancée en âge.**
- **Remanier les catégories de la statistique publique pour créer plusieurs strates plus représentatives.**

⁴¹ Cf. Annexe 14

⁴² Patrice Bourdelais. (1993). *Le nouvel âge de la vieillesse*, Paris, Editions Odile Jacob.

Nécessité d'une sémantique renouvelée

La statistique est une discipline qui étudie des phénomènes au travers de la collecte de données, comme mentionnée ci-dessus, est à la fois une science et une méthode qui conduit à des analyses et des interprétations. La sémantique, quant à elle, par le sens qu'elle crée apporte une signification. Plus largement le vecteur sémantique influe et guide la pensée.

Parce que les politiques du vieillissement ont été portées par le seul prisme médical et in fine par celui de la maladie, la sémantique utilisée est aujourd'hui inadaptée dès lors que nous sommes tous d'accord pour convenir que la vieillesse n'est justement pas une maladie. Nous devons faire évoluer les mots pour faire évoluer le regard. De très nombreux acteurs rencontrés pendant la mission sont intangibles sur cette nécessité absolue.

L'unanimité des gouvernants et des grands acteurs sociétaux par la signature d'une charte engageante sur une sémantique renouvelée au travers d'un temps fort médiatique serait un véritable point d'accroche pour une vision sociétale renouvelée.

→ **Déployer la signature d'une charte engageante pour une sémantique renouvelée des décideurs politiques et des grands acteurs sociétaux.**

Pour une visibilité accrue et plus juste des personnes âgées dans l'audiovisuel

L'institut de filmologie d'après-guerre fait état d'une étude du cinéma comme « organisation sociale », comme « structure qui comprend une production et une consommation, des habitudes et une créativité, des biens économiques et des valeurs sociales, des comportements concrets et des attitudes mentales⁴³ ». Un sociologue canadien Jarvie, les reprit au début des années 1970, sous la forme de quatre questions auxquelles une sociologie du cinéma devait selon lui répondre :

- 1) *qui fait les films et pourquoi ?*
- 2) *qui voit les films, comment et pourquoi ?*
- 3) *que voit-on ?*
- 4) *comment les films sont évalués et par qui ?*

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pourrait ainsi encourager des programmes traitant des questions de longévité qui se traduisent encore trop souvent par de « l'EPHAD bashing ». Le CSA est parfaitement habilité à traiter la question de la représentation des personnes âgées en application de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui donne au Conseil la mission de veiller « [...] à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés »

Il pourrait être envisagé que ses outils de suivi (le baromètre annuel de la diversité, ainsi que le rapport biennal) comprennent les préoccupations liées à la diffusion de programmes positifs sur les personnes âgées.

Le CPOM de France télévision pourrait en particulier prévoir une communication accrue pendant la semaine Bleue. Cette communication accrue pourrait être reprise par les chaînes TV à l'image des événements proposés connus comme le Sidaction, le téléthon, la journée de la femme....

⁴³ F.Casetti, *les théories du cinéma depuis 1945*, Paris Nathan, 1999 (rééd. 2005, Paris, Armand Colin).

Il nous faut d'urgence coordonner les différentes initiatives pour mettre en évidence la cohérence des diverses transitions et présenter enfin la longévité comme une chance de vieillir pour soi et pour la société.

Comme dans les autres domaines, la médiatisation du tragique constitue une tentation et une réalité en matière de communication audiovisuelle. Or, les tragédies ne constituent pas le quotidien des personnes âgées.

Pour soutenir les projets, le Centre national du Cinéma (CNC) pourrait étendre le périmètre du fond « image de la diversité » aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Le CPOM du CNC pourrait prévoir cette extension. Ce fonds pourrait également être financé par une partie des fonds d'actions sociales des mutuelles, ou de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Pour aborder cette transition vers une approche plus objective de la vieillesse et de la longévité, il sera nécessaire de faire preuve de créativité nouvelle. C'est tout à fait possible : l'association Oldyssey par exemple, propose des reportages impliquant des personnes âgées dans le monde entier.

Le baromètre CSA de la diversité à la télévision pourrait être complété par un axe relatif à la place et aux représentations des personnes âgées. Ce baromètre pourrait être comparé avec ceux de nos voisins européens.

Son rapport biennal pourrait également inclure la considération de la transition démographique. A minima, l'avancée en âge pourrait faire l'objet d'un plan d'action proposant des objectifs d'inclusion de personnes ou de programmes. **Ce rapport établirait un relevé des discriminations avérées ainsi que des écarts aux objectifs. Il faudra veiller à ce que les évaluations croisées soient genrées. En effet les femmes à la télévision ou au cinéma sont les premières victimes du culte du « jeunisme » et la représentativité des genres est primordial⁴⁴ pour ne pas que l'image esthétique du « bien vieillir » soit véhiculée essentiellement par des hommes.**

L'ensemble de ces mesures favoriseront le processus de « Name and Shame » sur la base duquel le CSA pourrait déployer une action continue et renforcée. A très court terme, le président du CSA pourrait adresser lors du prochain baromètre prévu en février 2020 un courrier à toutes les chaînes de télévisions en insistant sur la nécessité d'objectiver la représentation des personnes âgées. Le partenariat pourrait s'axer principalement vers les chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT).

A terme, une charte inspirée du modèle de la charte audiovisuelle pour la représentation des personnes porteuses d'un handicap pourrait s'adapter de manière plus large à la perte d'autonomie.

- ➔ **Inscrire par la loi la « transition démographique » au nombre des objectifs du CSA**
- ➔ **Étendre le baromètre de la diversité à l'image des personnes de plus de 60 ans**
- ➔ **Étendre à l'âge, le périmètre du fonds « image et diversité » du CNC**
- ➔ **Evolution de la charte audiovisuelle de la représentation des personnes en perte d'autonomie.**

⁴⁴ Cf. Annexe 16



Institutionnalisation de la semaine bleue : média et territoire

La semaine bleue a été lancée en octobre 1951 à l'occasion de « la journée du vieillard ». Son objectif était à l'époque de récolter des fonds pour secourir les anciens et les plus nécessiteux, 6 ans après la seconde guerre mondiale. Elle était à l'origine orientée vers « l'assistance ». Nous pourrions repenser cette semaine bleue pour qu'elle devienne un temps fort de visibilité pour les personnes âgées, moment de vivre ensemble et de citoyenneté, moins compassionnel, plus positif et plus moderne. Il faudrait en décaler la date car elle se juxtapose actuellement avec octobre rose, campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Pour compléter cette évolution, il serait utile d'inscrire dans la réglementation l'obligation de prévoir dans les contrats d'objectifs et de moyens des chaînes publiques des objectifs généraux et un effort particulier de production et de diffusion chaque année à l'occasion de la semaine bleue.

- ➔ **Sanctuariser et promouvoir la semaine bleue à une autre date**
- ➔ **Intégration de la promotion de la semaine bleue dans le CPOM France télévision**



III. RÉCONCILIER LES GÉNÉRATIONS

III. Réconcilier les générations

III.A. Levons les tabous

Le psychanalyste Alain Amserek dit qu' « *il y a deux naissances : la naissance au monde et la naissance à la vie. La naissance à la vie précède la naissance au monde. Mais alors que la naissance au monde se produit une seule fois, la naissance à la vie est une suite de renaissances, à tous les âges de la vie. La dernière, parce que proche de l'accomplissement étant la plus intense, si toutefois elle n'est pas occultée* »

En psychanalyse il est souvent dit que le déroulement de la vie résulte d'une alternance et d'un équilibre ambivalent entre les pulsions de vie et les pulsions de mort. Si nous avançons en âge « *vivant jusqu'à la mort* » comme le disait Paul Ricoeur, les tabous et les dénis liés aux relations intimes des aînés et la place laissée à la mort dans notre société aujourd'hui doivent être questionnés.

Reconnaissance du couple et de la sexualité

Pire qu'un déni sont souvent associés aux relations intimes des plus anciens, les adjectifs « honteux » « sales » « obscènes », et s'y associent alors de nombreuses railleries.... Un peu comme ce sentiment de gêne parfois risée par les plus petits à l'école maternelle en ce qui concerne la découverte de l'anatomie des camarades de classes... Finalement c'est peut-être tout simplement l'inconfort de l'inconnu ou du non envisageable.

Chez Platon, Aristote ou dans la pensée catholique romaine, l'idée les relations intimes est associée à la procréation. La sexualité devient angoissante avec l'avancée en âge car non « acceptée » par l'environnement social. Elle peut être associée à une culpabilisation liée à un sentiment d'adultère du conjoint défunt... Les notions de performance, d'esthétisme du corps et de plaisir liées aux relations intimes ne sont pas considérées comme une évidence chez les personnes âgées.

Bertrand Quentin parle de « neutralité sexuelle ⁴⁵ » faisant alors écho à la résignation de l'expression des choix de vie des personnes âgées évoquée plus haut dans ce rapport (cf. Partie I.B).

Cette non affirmation des désirs des personnes vieillissantes devrait évoluer avec le temps et avec les différentes générations qui avanceront en âge. En effet les baby-boomers d'après-guerre deviennent progressivement des « papy-boomers ». Cela nous obligera à reconfigurer nos représentations sociétales sur les relations intimes des aînés et assurément de nous-même à un moment donné... La reconnaissance de l'intimité du couple passe avant tout par la reconnaissance de la place laissée à la sensualité tout au long de la vie.

Bertrand Quentin s'inquiète de la tendance à refuser toute sensualité au corps qui ne correspond pas à certains critères esthétiques. Il pointe aussi le risque d'une tendance opposée qui consisterait alors à naturaliser la sexualité au point de n'en faire qu'un besoin, une prestation corporelle qui pourrait être due au consommateur qui en aurait les moyens.

Une réelle inégalité réside et demeure dans la perception et la reconnaissance sociale de la sexualité des seniors selon qu'ils soient des hommes ou des femmes. Depuis 2001, l'assurance maladie rembourse les vasodilatateurs, traitements des dysfonctions érectiles, pour les hommes alors que rien n'est véritablement fait pour les femmes. Bernard Kouchner, à l'époque secrétaire d'état avait en 1998 saisi le CCNE⁴⁶. Cependant, si ce remboursement répond aujourd'hui à la reconnaissance pour les hommes par

⁴⁵ Bertrand Quentin, *Grand âge et sexualité, gérontologie et société*, 2012 1 vol.35 / n°140 p63 à 67

⁴⁶ Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé

l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la santé sexuelle comme faisant partie du bien-être auquel chaque individu a droit, il serait légitime de s'interroger sur l'accompagnement des femmes et de la place laissée à cette reconnaissance ?

En effet, la formation des gynécologues et de médecins généralistes dans ce domaine mériterait d'être renforcée au-delà de la seule visite pharmaceutique des délégués médicaux pour une promotion médicamenteuse genrée. De nouvelles techniques et traitements spécifiques locaux existent pour les femmes sans remboursement et avec peu de recherche clinique consacrée à cette thématique. Le plus fondamental réside sans aucun doute dans la prise de conscience d'une conservation et d'une possibilité des relations intimes quel que soit l'âge. Cela doit nous amener à modifier les idées préconçues.

- **Développer la recherche clinique sur les dysfonctions sexuelles liées à l'âge chez les femmes**
- **Ouvrir au remboursement par l'assurance maladie de traitements validés scientifiquement pour les femmes**
- **Améliorer la formation des médecins et notamment des gynécologues à l'accompagnement des femmes au moment et après la ménopause**

Resocialiser la place de la mort

Ne faut-il pas voir dans notre approche de la vieillesse un déni collectif de la mort pour des générations nourries à la performance ? Les rituels du baptême et du mariage se sont progressivement réinventés dans une société laïque et républicaine qui leur laisse une place officielle. A l'inverse, au moment du décès, la République ne délivre qu'un certificat de décès et les familles en deuil de citoyens non religieux restent souvent isolées face à la mort d'un proche devant s'appuyer sur les seules propositions des opérateurs de pompes funèbres. La mort est devenue progressivement un impensé collectif qui empêche la réflexion sur le chemin qui y conduit.

Ainsi lors de décès, pour éviter que des rassemblements ne se déroulent au cimetière communal dans des conditions climatiques parfois inconfortables⁴⁷ il pourrait être développé et systématisé progressivement dans les territoires des maisons d'obsèques civiles. Depuis 2007, plusieurs propositions de lois ont émergé sans qu'aucune n'aboutisse à la finalisation de la procédure législative.⁴⁸ Le groupe socialiste en 2016 avait voté en première lecture un article unique qui conduisait à ce que chaque commune, dès lors qu'elle disposait d'une salle municipale adaptable, devait la mettre à disposition gratuitement aux familles qui le demandaient afin de garantir l'organisation de funérailles républicaines pour leur permettre de se recueillir et offrait la possibilité aux familles de procéder à une cérémonie civile par un officier d'état civil. Il conviendrait d'organiser l'aboutissement de la procédure législative ou le cas échéant d'intégrer cet article dans la future loi grand âge et autonomie prévue en 2020.

Le décès d'un proche est une épreuve à laquelle plus de 600 000 familles sont confrontées chaque année⁴⁹. L'évolution démographique et l'augmentation inévitable du nombre de décès doivent nous amener à anticiper et adapter la réglementation funéraire afin de moderniser l'offre et assurer aux Français une offre funéraire éthique et transparente. Cette question pourrait faire l'objet d'une mission parlementaire spécifique ou être intégrée dans une mission commune avec les soins palliatifs en France dans le cadre du futur plan soins palliatifs actuellement en attente. Ne pas dissocier ces deux sujets, c'est assurer la cohérence d'un accompagnement des familles même après la mort.

- **Renforcer la place des municipalités dans l'organisation des obsèques des citoyens pour accroître la reconnaissance républicaine du décès.**

⁴⁷ Association la maison des adieux à Nantes

⁴⁸ Cf. Annexe 16

⁴⁹ Alerte de la confédération nationale des professionnels du funéraire et de la marbrerie d'octobre 2019



- **Créer progressivement des maisons d'obsèques civiles dans les villes ou des maisons des adieux**
- **Prévoir une mission parlementaire sur l'anticipation de l'offre funéraire en France en prévision de la transition démographique.**

Récemment, France TV rapportait dans une de ses émissions que le déni de la mort était un des freins à l'origine de la communication stéréotypée concernant la vieillesse.

Malgré l'évolution récente des médias qui abordent plus souvent l'idée d'appivoiser la mort, nous avons besoin de débats plus nombreux susceptibles de lever ce tabou. La multiplication de débats citoyens sur la place de la mort permettra à chacun de se projeter sur sa propre finitude et d'ancrer une réflexion sur son devenir, sur ses choix, sur sa relation intrinsèque avec le monde.

Dossier médical partagé (DMP) & directives anticipées

En toutes hypothèses, favoriser le dialogue avec la famille et organiser sa vie le plus longtemps possible à domicile permet d'être acteur de sa finitude et maître de sa propre vie. Il a été rappelé plus haut dans ce rapport l'importance que chacun en vieillissant puisse affirmer ses choix et ses droits. Il serait alors pertinent d'introduire au sein de la société **un grand débat national sur les directives anticipées.**

Le rapport d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales concernant la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie⁵⁰ fait écho au déni de la mort qui se traduit par des conduites d'évitement préjudiciables aux personnes, à la famille et aux professionnels.

Dans le cadre de la mise en place du DMP, il serait nécessaire de conserver ou a minima de signaler l'existence de directives anticipées afin de susciter une réflexion personnelle au moment de la création de ce DMP.

Un renforcement de la communication autour des directives anticipées pourrait être inclus au sein d'une campagne de communication plus large sur la citoyenneté des personnes âgées. La citoyenneté doit pouvoir s'exercer jusqu'au bout de la vie. Pour la mission IGAS, la campagne destinée aux professionnels en 2016 était passée inaperçue notamment du fait de moyens limités. Seulement 245 000 euros en tout et pour tout afin de communiquer vers les professionnels de santé. C'est à peine 1 euro/médecin consacré à cette information depuis 2016 ! Il faut aller bien au-delà, instaurer une réelle culture des directives anticipées chez l'ensemble des soignants.

Il est crucial de communiquer aussi plus directement vers la population. La question des directives anticipées ne doit pas appartenir qu'au seul monde médical. Chaque citoyen doit être informé de la possibilité qu'il a d'écrire ses directives anticipées. C'est la complémentarité du débat avec la société civile qui fera que chacun se sentira en confiance et écouté.

- **Lancer une campagne de communication large sur les directives anticipées auprès de tous les professionnels de santé et des citoyens.**
- **Sanctuariser un budget spécifique dans le cadre de la Loi grand âge et autonomie.**
- **Systematiser la rédaction des directives anticipées dans le cadre de la mise en place du DMP porté par le ministère des affaires sociales et de la santé.**

⁵⁰ Inspection générale des affaires sociales, Pr. Luc BARRET, Stéphanie Fillion, et Louis-Charles Viossat, Evaluation de l'application de la loi du 02 février 2016 sur la fin de vie, avril 2018



Diffuser la culture palliative dans l'environnement de la ville, de la cité.

S'il est certain que l'approche domiciliaire est essentielle pour contribuer à changer le regard sur les personnes âgées, il convient de poser lucidement la question de l'augmentation du nombre et du périmètre d'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP).

Une organisation ambulatoire des soins palliatifs aura pour intérêt non seulement d'améliorer la qualité des accompagnements de fin de vie à domicile, mais aussi de « démedicaliser » cet accompagnement en lui redonnant une place au cœur de la vie, à la maison.

Ainsi, le rapport de l'IGAS précité préconise un renforcement de l'offre de soins palliatifs destinés à l'accompagnement de la fin de vie à domicile et dans les EHPADs, ainsi qu'un renforcement de l'offre de services d'hospitalisation à domicile (HAD), en articulation avec les services de soins infirmiers libéraux. Un forfait spécifique « fin de vie » pourrait être créé pour que les infirmiers libéraux aident à la rédaction de directives anticipées.

- ➔ **Augmenter le nombre d'équipe mobile en soins palliatifs et élargir leur périmètre de mission à la ville**
- ➔ **Créer un forfait spécifique « fin de vie » pour l'exercice des infirmiers libéraux**

La culture palliative au sens large sous-entend l'acceptation d'une situation de vie dans laquelle le curatif, que nous pourrions associer à la « performance », n'est plus l'objet principal. Ainsi, dans une société où la performance est la norme il convient facilement d'imaginer combien l'acceptation de son propre vieillissement peut être complexe individuellement, et tout autant de manière collective. Notre société a occulté l'image de la mort pour oublier progressivement qu'il était illusoire de croire que nous pouvions être « performants » de manière immuable. Après la seconde guerre mondiale, les villes, les villages ont mis à l'écart de leurs centres les EHPADs... et aussi les cimetières... Accepter l'avancée en âge doit aussi se traduire par le retour du vieillissement dans nos cœurs de villes et réinterroger notre modèle d'accueil et d'offre de l'habitat.

Rénover l'image du viager au profit d'une approche plus sociale et solidaire.

La problématique du viager en est une illustration

Le viager présente plusieurs freins à son développement :

- pour la personne âgée : une nette projection sur sa propre « finitude »
- pour les acheteurs : le risque lié au délai d'acquisition définitive du bien et la projection individuelle réalisée sur le devenir d'une personne rencontrée.

Dans certains pays, il existe des fonds de sécurisation afin d'assurer pour l'acheteur le risque que l'échéance du viager ne soit trop lointaine.

En France, certaines expériences semblent prometteuses car au-delà de l'intérêt monétaire pour les deux parties, elles renforcent l'intérêt immédiat pour les personnes âgées.

Certains prototypes existent déjà. Ils proposent un engagement tripartite entre le vendeur, l'acheteur et la collectivité. Sous réserve d'un gain réduit en capital, l'organisme acheteur organise pour la personne âgée une offre de service pour le maintien à domicile. Pour rassurer la personne âgée au plan éthique, la collectivité s'engage à terme à proposer une accessibilité du bien à des ménages aux bas revenus... D'autres modèles émergent, ils naissent de la conviction que performances financières et sociales peuvent se conjuguer.

La CNSA pourrait creuser ce modèle qui permettrait une approche domiciliaire pour les personnes âgées avec un intérêt social.

Les dernières études de l'INSEE mettent en évidence que la classe d'âge des 50-65 ans possède moins de capital que la génération précédente du fait de ruptures de vie plus fréquentes. Ainsi, les pistes de viagers plus solidaires ne sont cependant que transitoires puisqu'aujourd'hui 70% des plus de 70 ans sont propriétaires de leur logement.

→ **Stimuler à grandes échelles les modèles de viager solidaires par un accompagnement accru de la CNSA**

Faire évoluer la perception du viager c'est véhiculer le renforcement d'une solidarité transgénérationnelle via le patrimoine et le logement. Si le vieillissement est un continuum, celui des liens entre les générations est quant à lui perpétuel. Cependant de nombreux tabous méritent aussi d'être levés.

III. B. Des relations intergénérationnelles renforcées

Pour faire changer le regard sur les personnes âgées, un premier pas consiste à les côtoyer. C'est pourquoi, il semble indispensable de favoriser l'accompagnement à la vie sociale, et l'animation jusqu'aux portes du domicile. Les actions d'animation et de vie sociale ne doivent pas seulement être réservées aux personnes résidentes en EHPAD ou en résidence. Les collectivités locales doivent jouer un rôle majeur dans l'offre de service qu'ils apportent à leurs administrés vieillissants. L'intensité de l'isolement et l'invisibilité des personnes vieillissantes vivant à leur domicile est croissant.

Les français ont davantage peur de l'isolement social que de leur propre perte d'autonomie. Or, l'avancée en âge et la perte d'autonomie favorisent l'isolement social qui en découle. Il est de la responsabilité de chacun de réinterroger ses pratiques au quotidien et de l'attention portée aux plus vulnérables. Pour cela, une multiplication des relais locaux doit se développer. La présence humaine, le réconfort, la chaleur d'un regard ne sauront jamais se remplacer, à nous de les stimuler et de les rendre propices.

Des liens solides et gradués pour lutter contre l'isolement social

Equipes citoyennes

Dominique Libault dans son rapport « grand âge et autonomie » de mars 2019 reconnaît l'isolement des personnes âgées comme un véritable fléau. Il appelle à la mobilisation nationale des bénévoles. La Loi « Adaptation de la société au vieillissement » avait inscrit en 2015 la lutte contre l'isolement des personnes âgées comme une priorité avec le déploiement sur tout le territoire d'équipes citoyennes bénévoles dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés (MONALISA). Un bilan d'étape, après 4 années, démontre un maillage qui a débuté et qui mérite d'être renforcé et amplifié.

Aujourd'hui, 330 équipes citoyennes MONALISA existent sur l'ensemble du territoire national et plus de 64 coopérations territoriales ont été déployées. Ce maillage doit gagner en visibilité pour vaincre véritablement à grande échelle l'isolement social. Le principe opératoire fonctionne dans les territoires qui peuvent en bénéficier. Les expérimentations permises par la loi ASV de 2015 et la volonté politique qui y ont conduit sont à saluer. Il faut maintenant acter dans le futur plan grand âge des objectifs et des moyens concrets pour amplifier l'action MONALISA :

- **Intégrer un axe « isolement social » dans la conférence des financeurs des départements**
- **Intégrer la durabilité de MONALISA en l'inscrivant dans une agence structurante d'accompagnement des politiques de vieillissement telle que la CNSA par exemple**

- ➔ **Amplifier et inciter les acteurs associatifs dans les territoires à rejoindre le dispositifs MONALISA par le conditionnement d'octroiement au fond de la vie associative (FDVA) à la signature de la charte d'équipe citoyenne MONALISA**
- ➔ **Créer un fonds d'impulsion pour le déploiement large de MONALISA via les mutuelles et/ou banques des territoires**

Adultes relais

Ces équipes citoyennes ont besoin de relais dans les territoires. Elles s'appuient sur la coordination territoriale orchestrée par MONALISA mais chaque configuration locale demande de la réactivité et une graduation dans la coordination pour que les résultats auprès des plus démunis se concrétisent.

De nombreux préjugés et d'idées préconçues perdurent dans les territoires. Trop souvent, on oppose le « rural » et « l'urbain ». Les frontières sont bien plus mouvantes. L'isolement social s'il existe en ruralité est aussi bien présent, voire autant, dans les quartiers prioritaires des villes (QPV). Les vulnérabilités sont amplifiées avec l'âge. La thématique du « vieillissement » n'est pas suffisamment considérée dans les QPV et les lignes politiques dirigées à juste titre vers la jeunesse et l'emploi occultent cependant le phénomène de transition démographique dans les QPV ce qui à terme représente un réel risque pour le pacte de cohésion sociale dans les QPV et une fracture générationnelle.

Actuellement plus de 4000 postes d'adultes relais dans les QPV ont été créés et 1000 postes doivent l'être encore prochainement. L'objectif d'un « adulte relais » par QPV au minimum en lien avec les équipes citoyennes locales MONALISA pourraient véritablement assurer un maillage fort et visible. Pour cela leurs missions devraient à l'avenir intégrer la détection des situations d'isolement social des personnes âgées dans les quartiers tout en sanctuarisant une collaboration avec les équipes citoyennes de MONALISA.

- ➔ **Déployer progressivement un adulte relais/ QPV**
- ➔ **Former les adultes relais à la détection de l'isolement social chez personnes âgées en lien avec MONALISA**
- ➔ **Identifier et intégrer la question de la transition démographique dans les politiques locales des QPV**

Création d'un « Silver-BAFA »

L'actuel brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) concerne l'animation en accueils collectifs de mineurs.

Le BAFA a fêté ses quatre-vingts ans⁵¹, initialement motivé par un besoin accru de formation autour de l'animation ancrée dans la pratique et dans une démarche d'éducation populaire. Aujourd'hui, les besoins dans les territoires ont évolué. L'offre d'animation doit aussi s'adapter.

La création d'une offre complémentaire nouvelle de type « Silver-BAFA » serait de nature à créer une fonction similaire à destination des personnes âgées. La formation mettrait l'accent sur l'entretien des capacités de la personne vieillissante par l'animation et l'offre socioculturelle.

Ce diplôme, qui coûte actuellement environ 1 000 euros, pourrait être expérimenté dans les zones où le risque d'isolement des personnes vieillissantes est le plus important (QPV et ZRR⁵² par exemple). A ce jour, le montant de formation du BAFA est en partie à la charge du jeune ou de sa famille. Il y a une inégalité

⁵¹ Créé en avril 1937 par l'association CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) sont une association regroupant des militant.e.s sur toute la France métropolitaine et d'Outre-mer et développent des actions en référence à L'Education nouvelle et populaire.



d'accès à ce type de formation pour les jeunes issus de milieu modeste, qui est pourtant et souvent le premier diplôme que l'on peut mettre en avant sur un CV.

La création nouvelle du Silver-BAFA pourrait permettre de revoir les processus de financement et mobiliser ainsi les crédits d'action sociale des caisses de retraite et de la caisse nationale d'assurance vieillesse en lien avec les caisses d'allocations familiales.

Il serait utile de mener une négociation avec le fonds social européen (FSE) pour construire un modèle de financement solide, sans reste à charge des jeunes souhaitant aller vers ce nouveau type de formation.

Il est probable que cette formation suscite de l'intérêt : rappelons que dans un contexte totalement volontaire, près d'un tiers des missions de service civique sont tournées vers les personnes âgées.

Les titulaires de ce « Silver BAFA » pourraient exercer auprès des CCAS et CIAS ou bien auprès d'associations de solidarités dans les territoires pour aller vers les personnes âgées.

Dans un second objectif, cette formation courte pourrait stimuler l'orientation vers les formations d'aide à domicile tout en capitalisant éventuellement les acquis dans un module commun.

En France, le nombre de QPV est de 1 500 et le nombre de ZRR de 15 000.

A raison d'un jeune formé par territoire prioritaire, le coût de cette mesure s'établirait pour un financement complet à 16 millions.

→ **Créer un nouveau diplôme d'animation à destination des aînés de type « Silver BAFA » sans reste à charge pour le jeune.**

Un chemin d'éducation transgénérationnel

Echanger et transmettre

Les liens intergénérationnels sont primordiaux pour le maintien du lien social des aînés et la reconnaissance entre les aînés et les plus jeunes. La réciprocité dans une relation sociale inter-âge garantit l'équilibre de la reconnaissance. De nombreuses associations valorisent ce don et contre don. Plusieurs d'entre elles sont particulièrement intéressantes et il était impossible de toutes les citer dans ce rapport⁵³.

Cependant, « Outil en main »⁵⁴ mérite une attention particulière. Créée en 1994 par Marie Pascale Ragueneau, l'outil en main rassemble aujourd'hui plus de 5000 bénévoles retraités experts du geste de leur métier et passionnés qui transmettent leur savoir-faire à plus de 3200 enfants chaque semaine, dans 59 départements de France. L'outil en main fait changer le regard sur les aînés qui promeuvent leur expérience et sur les métiers manuels. Leur concept est simple : « Bien grandir » et « mieux vieillir ». De plus en plus de municipalités sollicitent l'outil en main pour dynamiser l'approche intergénérationnelle dans leur territoire. L'union nationale regroupant plus de 200 associations d'outils en main mériterait réellement la reconnaissance d'utilité publique.

Les visites de terrain ont montré qu'il était possible de partager et de construire entre les enfants et les personnes âgées des histoires de vie enrichissantes pour chacune des générations.

Le passeport citoyen déployé par exemple à Saint-Laurent sur Sèvre (85) est particulièrement intéressant. Il s'agit d'un recueil de compétences psycho-sociales⁵⁵ établies sur la base d'une expérience

⁵³ Comme l'association Globe Conteur, cf. Annexe 18

⁵⁴ Cf. Annexe 17

⁵⁵ Cf. Annexe 19



intergénérationnelle vécue sur plusieurs années. Il résulte d'une collaboration renforcée entre une direction d'établissement pour personnes âgées, des directeurs d'établissements d'écoles primaires, tous mis en relation par une municipalité engagée sur ces questions. La coordination au plus près des acteurs est ici déterminante. Les initiatives doivent être construites localement et doivent avant tout s'inscrire entre deux projets d'établissements pour ancrer le partage d'expérience mutuelle dans un parcours local de citoyenneté. La notion de réciprocité est importante, voire primordiale, pour qu'un lien s'établisse.

Nous verrons à la partie IV.A de ce rapport comment les dynamiques locales pourraient être impulsées d'un point de vue plus organisationnel et structurant.

- **Reconnaissance d'utilité publique pour l'association « Outil en main »**
- **Généraliser le passeport citoyen dans les territoires pour les écoles primaires et les établissements de personnes âgées.**

Un service national universel incubateur de l'engagement intergénérationnel

Un grand nombre de missions de service civique⁵⁶ concernent l'accompagnement des personnes âgées.

Dans le cadre du SNU, il serait alors souhaitable de capitaliser sur l'intérêt des jeunes pour l'engagement auprès de personnes âgées en leur offrant la possibilité de s'engager pour les deux mois d'actions sur le terrain à réaliser sur leur lieu de domicile en faveur de ce qui pourrait s'appeler « **contrat génération** ».

Ce contrat identifierait l'objet et le cadre d'un engagement au bénéfice des personnes âgées. L'enjeu de ces missions repose sur la création de lien social par l'accompagnement, la proximité et l'animation.

Ces contrats génération pourraient atteindre un objectif de 20% des actions locales retenues par les jeunes en SNU et constituer un renfort notable des actions MONALISA dans les territoires.

Son déploiement serait évalué par les instances propres du SNU ainsi que tous les trois ans par la conférence nationale de la longévité, puis par la délégation parlementaire ainsi proposée au IV de ce rapport

- **Objectiver 20% des contrats génération SNU en faveur de l'accompagnement des personnes âgées.**

Un développement personnel et psychosocial intégré et diffusé dès le plus jeune âge

Comment intégrer l'idée que l'augmentation de l'espérance de vie d'une population signifie aussi que nous sommes tous amenés à vieillir individuellement ?

La politique de l'âge dans notre société est traitée de manière uniforme et collective. Par conséquent, elle a tendance à déshumaniser les parcours au profit de réponses collectives, efficaces et concrètes. Pour autant, le défi le plus difficile, mais peut être le plus fort, serait d'ancrer sereinement l'idée d'un vieillissement pour chacun afin d'assurer une transition démographique pleine et entière, sans résistance et sans déni...

Nous devons nous doter collectivement d'un objectif politique nouveau visant à déployer un parcours de vie individuelle qui nous ressemble dans un environnement bienveillant. Pour accepter chaque étape de la vie il faut s'accepter soi-même tel que l'on est et se respecter. L'affirmation de soi (cf. I.B) participe à lutter contre les discriminations dès lors qu'il permet de les dénoncer et de les refuser. Ainsi, dans une perspective plus lointaine, il conviendra de renforcer dès le plus jeune âge les compétences psycho-sociales au service des différentes générations. Au-delà de la promotion de la formation en compétences psycho-sociales pour les professeurs des écoles⁵⁷, pourquoi ne pas concevoir un « **cinquième savoir fondamental** à

⁵⁷ Cf. expérimentation d'un vaste plan de formation dans le rectorat des pays de la Loire et de l'ARS des pays de la Loire



l'école primaire : s'accepter et se respecter », en plus des quatre savoirs fondamentaux actuels qui sont : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Ainsi, il semble indispensable d'inscrire la transition démographique au sein des programmes dès l'école primaire, au collège puis au lycée pour qu'à travers plusieurs matières d'enseignement les jeunes puissent prendre conscience du continuum de la vie et amorcer dès le plus jeune âge une conscience des déterminants de la longévité.

- Généraliser l'expérimentation en cours dans les Pays de la Loire pour la formation en compétences psycho-sociales des professeurs des écoles par un portage fort du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des affaires sociales.
- Introduire un cinquième savoir fondamental à l'école primaire : s'accepter et se respecter
- Inscrire la transition démographique au même titre que la transition environnementale dans les programmes scolaires





IV. LES SENIORS : PRÉCURSEURS PUIS ÉCLAIREURS DES TROIS GRANDES TRANSITIONS

IV. Les seniors : précurseurs puis éclaireurs des trois grandes transitions

Le vieillissement de la population nous place devant un futur à inventer, à un moment où la société connaît d'importantes mutations : la transition énergétique, la révolution numérique et la transition démographique.

La traduction individuelle de ces changements est parfaitement énoncée par Pascal Bruckner⁵⁸ : « Que faire de ces vingt ou trente ans de plus qui nous tombent dessus par inadvertance ? » « Désormais nous entrons dans l'automne de la vie sans guide puisque cette période n'existait pas comme telle jusqu'au milieu du XXe siècle. »

L'allongement de la vie doit nous réinterroger sur cette longévité nouvelle. Le vieillissement est une opportunité de construire durablement les transitions auxquelles nous sommes confrontés⁵⁹.

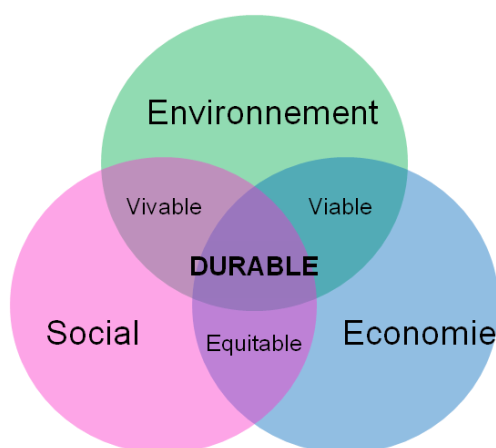
La société de la longévité c'est aujourd'hui et demain. Elle passe par les trois piliers essentiels à son équilibre : le social, l'économique, et l'environnemental.

Il est ainsi parfaitement fondé d'aborder la longévité selon l'approche du développement durable dont les solidarités entre générations et l'épanouissement des individus sont des finalités.

Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à assurer la pérennité pour les générations futures.

Les politiques de la longévité sont des solutions pour accompagner ces grandes transitions. Vouloir les occulter par crainte d'assumer notre propre vieillissement sans conscientiser la réalité de notre avancée en âge et conforter un âgisme ambiant par négligence serait contreproductif et un véritable paradoxe dans notre société tellement attachée à la performance individuelle et collective.

Le schéma ci-dessous résume ces différents domaines qui s'entrecroisent :



⁵⁸ Pascal Bruckner, *une brève éternité*, philosophie de la longévité, Grasset, 2019

⁵⁹ Pour mémoire, le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » <http://www.3-o.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable>

IV.A. Pour une approche territoriale inclusive

L'accélération des crises successives dans l'accompagnement du grand âge et l'emballement médiatique lié aux fonctionnements des EHPAD⁶⁰ sont le signal que notre vision des choses et nos actions doivent être repensées.

L'erreur serait de ne procéder qu'à un ajustement contextuel face à l'urgence d'agir sans prendre en compte l'ensemble des questions à résoudre.

Nous referions la même chose que ces 60 dernières années. Dès 1962, Pierre Laroque stipulait dans son rapport qu'il était essentiel de maintenir les personnes âgées dans la société en contact avec les autres générations et d'éviter toute rupture brutale avec leurs conditions de vie, en excluant toute ségrégation.

Accompagner le vieillissement et la transition démographique est une responsabilité collective. Continuer à les cantonner à une question médico-sociale est une erreur qu'il nous faut aujourd'hui dépasser.

Le ministère des affaires sociales et de la santé ne peut porter à lui seul la politique du grand âge dans notre pays, aussi bien de manière conceptuelle que financière. Mes nombreuses visites et interrogations dans les autres ministères m'amènent à constater que la question du vieillissement est trop fréquemment mise de côté au profit des politiques de la jeunesse et de l'emploi. Il est indispensable que cette thématique soit portée par tous. La longévité doit être rendue visible au travers de politiques transversales. Il est primordial que des objectifs interministériels soient posés pour qu'une politique de la longévité forte et pertinente soit déployée. Nous devons avoir à la fois une cohésion sociale et une cohésion interministérielle sur les thèmes du vieillissement.

Lancement d'un pacte local longévité

L'appétence des élus politiques pour les questions du vieillissement dépendent trop souvent de la présence ou non d'un professionnel de santé élu au conseil municipal, à l'assemblée nationale ou encore dans les différents cantons.

Oui, la peur de vieillir et le déni qui s'y réfère est aussi, à l'image de la société, présent chez les décideurs politiques en quête de performance. Ainsi, les politiques menées sont trop fortement médico-centrées et l'approche transversale n'est jamais une priorité. Il n'y a rien d'intentionnel. Cependant, nous ne pouvons trouver de réponses dès lors que l'on ne craint pas de se poser les bonnes questions. Par exemple, chaque territoire pourrait élaborer de manière transversale des politiques précises sur la longévité si on leur laisse poser un diagnostic local.

Afin de garantir la conception d'une « approche écologique du vieillissement » encore plus volontariste, ainsi que le propose le Professeur Berrut, les principales collectivités et parties prenantes privées pourraient s'associer dans un Pacte territorial portant sur un diagnostic commun ainsi qu'un plan d'action concerté. En effet, « la mise en œuvre d'une politique globale repose sur la nécessité de favoriser « l'empowerment⁶¹ de territoire »⁶².

Cet « empowerment de territoire » ne reposera pas sur un panier prédéfini de services mais sur un programme sur-mesure établi sur la base d'un diagnostic global des besoins et envies des seniors sur un territoire. Il devra s'appuyer sur des données permettant d'appréhender les divers déterminants de la

⁶⁰ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

⁶¹ Processus par lequel une personne ou une collectivité se libère d'un état de sujétion, acquiert la capacité d'user de la plénitude de ses droits, s'affranchit d'une dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel.

⁶² Professeur Gilles Berrut, *Les Papys qui font boom*, édition solar, 2018, p 214



longévité : santé physique, psychique et environnementale qui constitueront un diagnostic territorial environnement longévité (DATEL)⁶³.

Les collectivités locales devront être accompagnées par un centre expert (gérontopôle ou CNSA)

Le DATEL pourrait constituer une extension de l'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée chaque année en application du décret du 06 mai 1995.

Certains CCAS et CIAS sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche de développement social. Il ne faut cependant pas sous-estimer le saut conceptuel que constituerait cette évolution pour les CCAS et les CIAS. En effet, il conviendra qu'ils explorent les domaines de l'urbanisme, du logement, des mobilités, du cœur de ville, de la commercialité qui n'entrent pas dans l'ABS. Il sera également nécessaire d'aider les petites communes.

La loi pourrait prévoir une montée en charge progressive du DATEL en démarrant par les collectivités les plus importantes qui ont des services en capacité de développer un diagnostic intégré des politiques de longévité. Le principe d'une montée en charge progressive permettra de repérer et de diffuser les bonnes pratiques.

Sur la base du DATEL élaboré par le CCAS ou le CIAS, la collectivité négocierait avec les collectivités partenaires et l'Etat un « Pacte local pour la longévité ». Le cadre méthodologique proposé par la Charte interministérielle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales conviendrait parfaitement pour impliquer les services de l'Etat pour élaborer ce Pacte dont l'instance de suivi et d'évaluation devra bien sûr comprendre des personnes âgées es qualité.

Dans ce cadre, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA⁶⁴) pourraient garantir la cohérence avec les « schémas départementaux de l'autonomie » produits par les conférences départementales⁶⁵ du grand âge proposé par le rapport de Dominique Libault dans le cadre de la concertation sur le grand âge.

En effet, l'intervention de communes et communautés de communes en faveur de politiques locales de longévité est complémentaire à l'intervention des départements.

➔ Généralisation à terme des DATEL

Pour le déploiement à grande échelle des « Territoires amis des aînés »

Pour donner toute sa puissance à la considération de la transition démographique, comme pour les autres types de transitions, celle-ci doit intégrer les divers dispositifs institutionnels proposés pour renforcer le lien social et l'aménagement du territoire.

Si l'avancée en âge n'est considérée que comme une déchéance du corps et de l'esprit, alors les politiques seront fondées sur des logiques d'assistance. En revanche, si l'avancée en âge est conçue comme une richesse pour la société, alors les politiques seront globales et intégrées. Telle est la vision proposée par le réseau international « Ville, amies des aînées » qui déploie un label sous l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé⁶⁶.

⁶³ Cf. Annexe 21

⁶⁴ Le CDCA a remplacé en 2016 (loi ASV) le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA). Cette instance présidée par le président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap. [Articles L. 149-1 à L. 149-3 du code de l'action sociale et des familles](#)

⁶⁵ Combinaison des propositions 7 et 168 du rapport de Dominique Libault issu de la concertation relative au grand âge

⁶⁶ Cf. Annexe 21

Les axes d'intervention promues par le label sont les suivants :

- l'information et la communication
- la culture et les loisirs
- la participation citoyenne et l'emploi : La reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être de la valorisation des aînés
- l'autonomie les services et les soins
- le lien social et la solidarité.
- le sentiment de sécurité physique, financière, et social
- le développement économique des territoires et l'attractivité.

Il faudrait que l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) encourage l'engagement des villes pour ce label ou crée le label « territoire, ami des aînés » qui permet d'aborder la longévité au sein des écosystèmes urbains et ruraux.

Pour que la longévité reste une chance pour les personnes âgées et qu'elle bénéficie également aux autres générations, il faut que la transition démographique soit prise en compte dans toute son amplitude : logements, aménagement de la ville, transports...

La collectivité départementale ne peut donc pas à elle seule gérer la question de la longévité. Sans approche globale centrée sur le milieu de vie dans ses trois composantes (individuelle, sociale et environnementale), nous ne répondrions pas aux enjeux qui nous sont posés.

Il est donc nécessaire d'amener rapidement le bloc communal à s'approprier la question de la transition démographique.

Il conviendra également d'articuler les compétences des communes et communautés de communes, chef de file pour l'exercice des compétences relatives à la mobilité, l'organisation des services publics de proximité et l'aménagement de l'espace, avec celles du département dans le cadre de l'évolution envisagée vers l'élaboration de « schémas départementaux de l'autonomie ».

Dans le cadre de l'opération générale cœur de ville lancée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), une opération particulière « cœur de vie » pourra valoriser les propositions permettant un aménagement urbain pour les personnes les plus âgées.

- ➔ **Créer un label « Territoire ami des aînés » à diffuser via l'Agence nationale de la cohésion des territoires et impulser par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**
- ➔ **Elaborer des pactes locaux pour la longévité (P2L) au niveau communal ou intercommunal**
- ➔ **Lancer une opération « cœur de vie » au sein de l'opération « cœur de ville »**

Des centres régionaux de la longévité et une structuration des CPER

Si nous voulons revaloriser l'image et la place des personnes âgées dans la société. Les contrats plan Etat-région (CPER) doivent aussi être mobilisés sur la longévité.

Il y a urgence car jusqu'à présent, ni l'Etat, ni les régions n'appréhendent la longévité comme un critère de nature à infléchir les politiques structurantes contractualisées dans les CPER que sont la mobilité, la recherche, ou la transition numérique... Or, il est nécessaire d'inscrire la longévité au cœur de ces préoccupations si nous voulons renforcer notre cohésion.

Pour favoriser la mise en œuvre de ces politiques locales, il est nécessaire de construire de robustes centres d'expertise pluridisciplinaires. Cet objectif figure au nombre des cinq priorités principales de la stratégie 2016-2020 de l'OMS.

C'est pourquoi, il est proposé de labelliser un centre régional de la longévité par région. Ces centres adossés à une structure universitaire devront proposer une approche pluridisciplinaire de l'âge dans une perspective gérontologique.

Un cahier des charges devra être élaboré par le Commissariat général à l'égalité des territoires et la Haute autorité en santé. La co-construction et la pluridisciplinarité seront des garanties essentielles à la légitimité de ces structures pour garantir un accompagnement de la transition démographique telle que nous l'appelons de nos vœux.

Les projets labellisés pourraient faire l'objet de financement dans le cadre de la prochaine génération de contrats de plan Etat-région.

- ➔ Inclure les différents axes structurants des politiques de longévité au sein des CPER
- ➔ Labelliser un centre régional de la longévité par région

IV.B. Pour une économie durable et intergénérationnelle

Une silver économie intégrative

Un LONGISCORE pour les consommateurs

Les plus de 50 ans représentent désormais plus de 50 % des dépenses d'alimentation, d'équipements, de loisirs et près de 60 % des dépenses de santé.⁶⁷

C'est ce constat qui a conduit le gouvernement à créer en 2013 un contrat de filière silver économie® afin de créer un écosystème, de faire émerger un grand marché en France et aussi d'exporter ce savoir-faire.

Aujourd'hui, si certains considèrent que la silver économie est une arme anti-âgisme, je crois qu'au contraire la silver éco, par l'entretien de son marché, utilise cette stigmatisation positive. Au début du lancement de la filière « silver Eco » il était nécessaire de mettre en avant et entretenir cet argumentaire marketing pour interpeller tant les consommateurs que les distributeurs ou producteurs.

Pour rendre accessible la silver économie à tous, en diminuer son coût, et faire que cette économie inclusive profite au plus grand nombre dans l'optique d'un développement durable, nous devons maintenant inciter tous les producteurs d'outils à développer et adapter leur offre.

La feuille de route 2019-2020⁶⁸ en cours met l'accent sur 3 axes : La ville, les territoires et les mobilités ; le logement adapté ; l'utilisation par les établissements et les services à domicile des innovations numériques et technologiques.

Ses travaux seront accompagnés d'une réflexion déontologique visant à garantir que les axes de développement préconisés ont un impact intégratif pour les personnes âgées. **Il faut en effet se garder d'assigner les personnes âgées à certains modes de consommation qui les « ghettoiseraient » plutôt que de les ouvrir aux évolutions sociales. La tendance actuelle de certains distributeurs tentés par le fait**

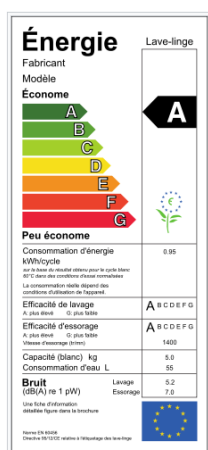
⁶⁷ Contrat de filière silver économie, 2013

⁶⁸ Feuille de route, filière silver économie 2019-2020

de proposer des rayons de grande surface dédiés aux personnes âgées est âgiste parce qu'elle assignerait une catégorie d'âge à des comportements stéréotypés.

A terme, un label intégratif garantissant le principe de conception universelle pourrait émerger. La conception universelle est la conception de tout aménagement, produit, équipement, programme ou service qui puisse être utilisé par toute personne, sans nécessiter ni d'adaptation ni de conception spéciale, et ce quels que soient son sexe, son âge, sa situation ou son handicap. Son enjeu intégratif est majeur ; le défi est désormais de permettre, qu'au domicile ou dans un lieu de vie, les différentes générations utilisent le même produit.

Le label pourrait être matérialisé par un repère visuel sur chaque produit qui orienterait les consommateurs sur la praticité et la durabilité d'usage avec l'avancée en âge.



« **LONGISCORE** » : un label intégratif développé en amont et en aval de la conception d'un produit pour une utilisation pratique et durable avec l'avancée en âge. Le Longiscore répond aux besoins de la transition démographique en assurant la prise en compte des particularités du vieillissement dans la phase de développement du produit et il répond aussi à la transition environnementale en assurant une utilité durable tout au long de la vie.

Il existe plusieurs labels qui promeuvent une éthique de production et de consommation adaptée aux seniors.

Il s'agit notamment du label HS2®, Haute Sécurité Santé, qui vise à favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées ou leur accueil dans des logements neufs ou rénovés intégrant ce référentiel. HS2® s'inscrit dans la continuité du HQE® (Haute Qualité Environnementale) qui s'attache à valoriser l'empreinte environnementale d'un bâtiment alors que HS2®, s'attache, quant à lui, à valoriser la personne, sa santé et sa sécurité.

Le label « Testé et Approuvé par les Seniors » atteste que le produit convient aux plus de 60 ans. Cela signifie que ceux-ci ont passé avec succès des tests d'usage en conditions réelles par des seniors, et des évaluations par des experts ergonomes et ergothérapeutes.

Ces deux labels distincts dans leurs objectifs montrent l'intérêt porté à la transition démographique. Cependant, il serait intéressant qu'ils évoluent afin d'intégrer dès la conception les besoins des personnes concernées avec l'avis des équipes gériatriques.

Le partenariat entre la CNSA et l'Institut National de la consommation (INC) pourrait prévoir la communication relative à ces labels encore trop peu connus.

- ➔ Créer un nouveau label intégratif « **LONGISCORE** » prenant en compte en amont et en aval des besoins tout en assurant la durabilité d'usage avec l'avancée en âge
- ➔ Intégrer la prise en compte des besoins des consommateurs dans les labels existants HS2® et « Testé et approuvé par les seniors »

Une économie et des mobilités au service des acteurs de la transition démographique

La transition démographique ne saura se faire sans un accompagnement et une valorisation des aides à domicile, des aides-soignantes et des infirmières à domicile. Ces professionnels, souvent des femmes, et trop souvent à temps partiel, sont le ciment du soutien à domicile des personnes âgées. **Elles sont elles aussi victimes de stigmatisation comme le sont leurs patients. C'est un effet ricochet qui entretient une invisibilité injustifiée et qui n'est plus tenable. Pour revaloriser l'image de la personne vieillissante nous devons aussi penser à ceux qui au quotidien les accompagnent.**

Madame la Ministre, Agnès Buzyn vient d'acter via la loi finance de la sécurité sociales 2020 le congé de proche aidant. Myriam El Khomri, dans son rapport d'octobre 2019 émet de nombreuses propositions sur les parcours de formation. La considération sociale est en effet primordiale. Mais nous l'avons vu, l'action doit se concentrer sur les trois piliers du développement. Ainsi, les volets environnemental et économique doivent aussi être investigués.

Nous pouvons faire converger les trois transitions autour de la personne âgée par la transition sociale des services d'aide à domicile (SAAD), la transition économique inéluctable de leur modèle financier et la transition environnementale par le déploiement à grande échelle d'un vaste plan d'investissement dans un pool de véhicules électriques.

Ainsi, les accompagnants professionnels des personnes âgées dans les années à venir pourraient être les portes drapeaux tant de la transition démographique que de la transition environnementale.

A ce stade, le coût de la mesure d'une flotte de véhicules électriques pour les SAAD et les SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) n'a pas été encore calculé. Pour autant, la mobilisation de la caisse des dépôts et des consignations en lien avec le ministère de la cohésion des territoires et le ministère des transports pourrait permettre une stratégie à grande échelle pour le succès de ces deux transitions.

- ➔ **Lier transition sociale des SAAD/SSIAD et transition démographique avec la transition environnementale en déployant la mise à disposition d'une flotte de véhicule électrique.**
- ➔ **Elaborer un plan stratégique de déploiement de la flotte et des bornes de véhicules électriques par le ministère des transports et la caisse des dépôts et des consignations.**

La voiture autonome : une chance de mobilité pour les personnes âgées fragiles

La voiture autonome fait l'objet d'un développement depuis une dizaine d'années. Peu d'expérimentations en milieu réel sont encore réalisées. On peut noter au Japon l'expérimentation de navettes sans conducteur de six places (Robot Shuttle de DeNA Co), dans des zones rurales où la majorité de la population a plus de 65 ans. La navette dessert une zone de service à une vitesse de 10 km/h. Un robotaxi est expérimenté pour accompagner de manière personnalisée des personnes en situation de handicap. La loi handicap de février 2017 insiste sur l'égalité notamment de mobilité qui est associée à l'accessibilité. On estime que 20 000 personnes en France adaptent leur véhicule pour se déplacer malgré un handicap. L'accident survenu dans l'Arizona avec une voiture sans chauffeur Volvo XC90 de la société Uber a rappelé que la responsabilité du chauffeur est un élément majeur pour envisager son développement industriel dans l'avenir.

La stratégie nationale de développement des véhicules autonomes a indiqué dans ses orientations stratégiques pour le développement des voitures autonomes d'avril 2019 les préalables techniques. Ce rapport ne mentionne pas les publics qui pourraient être les utilisateurs préférentiels. Il y est indiqué que les acteurs locaux seront les acteurs-clés du développement, mais ils sont cités pour des aspects tels que « la congestion ou la desserte de zones peu denses », et non sur les populations cibles et la cohérence entre mobilités et les politiques d'inclusion sociale au niveau des territoires.

Les personnes âgées dans les différents documents ne sont jamais citées comme pouvant être une des cibles pouvant bénéficier des voitures autonomes. Une enquête de 1999 intitulée Mobilate (Mobilate survey enhancing outdoormobility in later life) avait recensé que les personnes âgées de plus de 75 ans trouvent que le bus démarre trop vite, sans précaution (38%). Parmi l'ensemble des personnes âgées (65 ans et plus), 46% pensent que les portes des bus ou des trams se ferment trop vite, 43 % ont des difficultés à lire les horaires et les itinéraires, 41% ont du mal à monter et à descendre. Ceci indique avec d'autres arguments de prévalence qu'environ 20 % des personnes de plus de 70 ans seraient intéressés par des véhicules semi-autonomes, ce qui représenterait environ 2 millions d'habitants.

Si les véhicules totalement autonomes (niveaux 4 et 5) représentent un investissement et un défi technologiques, sécuritaires et juridiques majeurs, les solutions de niveau 3 de conduite semi-autonome qui peuvent remplir des missions de conduite autonome simples sont envisageables avec des délais plus rapprochés. Ils pourraient dans de nombreuses situations faciliter le maintien à domicile et en autonomie des personnes âgées, à condition que ces solutions soient intégrées dans une politique de mobilité à l'échelle d'un territoire de proximité. Ces solutions intermédiaires permettraient une mise en œuvre plus rapide de ces véhicules autonomes et aideraient à conduire des expérimentations de niveau 4 et 5 par les conditions favorables qui seraient créées de cette manière.

Ainsi la mise à disposition de véhicules autonomes, de niveaux semi-autonomes pour les personnes âgées, permettrait à celles-ci de garder leur autonomie de mobilité, pour certaines d'entre-elles en zone rurale et construirait le contexte d'une accélération de la mise en œuvre des expérimentations de niveaux 5 en aidant les constructeurs par un premier modèle économique.

- ➔ **Développer rapidement les véhicules semi-autonomes de niveau 3 dans les territoires**
- ➔ **Elaborer un rétro planning stratégique des expérimentations de véhicules de niveau 4 et 5**

Une Ecole universelle du Numérique

Les innovations technologiques et numériques sont nombreuses, elles sont aussi rapides. Une transition numérique réussie ne peut se faire qu'à la condition qu'elle n'exclure pas toute une partie de la population. Ainsi, de manière transitoire nous devons adapter et compenser la transition numérique par des offres d'accompagnement plus automatiques.

Les avancées numériques ont été initiées par nos aînés, faisons-en sorte de ne pas les oublier pour la continuer. L'exclusion numérique est une réalité. En 2011, un rapport gouvernemental remis au parlement, préconisait de familiariser les personnes âgées aux outils numériques par un accompagnement personnalisé. Il n'en pas été suivi des faits. A ce jour, encore 47% des 75 – 84 ans n'utilisent jamais internet⁶⁹ quand ce sont plus de 68% des 85 ans qui ne s'y rendent jamais. Si cette fracture numérique viendra à diminuer naturellement avec le temps, il n'est pas entendable que rien ne soit déployé pour accompagner cette transition numérique afin que celle-ci se fasse dans la considération des aptitudes de chacun.

Dans cette perspective, il est urgent de mettre en place des **écoles universelles du numérique** mélangeant jeunes et seniors. Tous les seniors ne sont pas en difficulté avec le numérique avec lequel tous les jeunes ne sont pas à l'aise non plus. L'illettrisme numérique est une réalité tout aussi handicapante que la méconnaissance du numérique. Les Pactes locaux pour la longévité pourraient prévoir des écoles du numérique pour tous dans la perspective d'un échange non stigmatisant entre les générations, doublé d'une progression individuelle.

⁶⁹ Institut CSA pour Les Petites frères des pauvres, « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France », 29 septembre 2017



→ Créer des écoles universelles du numérique

Les premiers documents concernant le déploiement de « France service » ne comprennent pas d'éléments l'accueil des personnes âgées au sein de la Cité.

Toutefois, la suite de la démarche intégrera les services de nature à faciliter la vie des personnes âgées quel que soit leur âge. En particulier, pourront être prises en compte et valorisées dans le cadre des retours de bonne pratique, les actions d'ordre sociétal : mobilité sur le dernier kilomètre, appui numérique, aide aux formalités administratives, solidarité intra et intergénérationnelle...

Les maisons des aînés et des aidants pourraient prendre appui sur les services ainsi développés.

→ Inclure un panier diversifié de services pour les personnes âgées au sein du cahier des charges de France Service

IV.C. Création d'un institut prospectif des transitions démographiques et sociétales des vulnérabilités.

Les mutations démographiques vont modifier profondément le pacte républicain du vivre-ensemble dans les années à venir. Les enjeux du vieillissement de la population sont majeurs sur un plan culturel et économique, et vont s'associer aux grandes mutations environnementales et numériques. Pour être réussies, ces transitions devront avoir des réponses intégrées.

D'autres transitions sont à venir et impacteront les vulnérabilités sociales en lien avec l'évolution rapide des technologies ou encore de la dématérialisation excluant toute une partie des citoyens précaires. **Ainsi la question de l'adaptation de notre société aux transitions ne se cantonne plus qu'à la seule question du vieillissement mais réinterroge la place des personnes vulnérables dans notre société.** Elle associe aussi les phénomènes des migrations en France et en Europe des autres continents.

Ces phénomènes vont s'amplifier dans les années à venir, et nous pourrions alors anticiper puis construire une vision prospective par la création d'un grand institut des transitions.

Les missions de l'institut pourraient être les suivantes.

- Assurer une **veille sur les modifications démographiques** majeures qui ont un retentissement sur l'ensemble de la société en lien avec les principaux producteurs de données (INSEE, DREES, DARES, INED...).

- Centraliser et analyser :

- Les conséquences systémiques de ces transitions sur l'ensemble des activités et des organisations des territoires et des villes
- L'évolution des formations et des métiers en liens avec l'événement démographique observé
- La production de recommandations pour accompagner les différents acteurs dans le champ social et économique en lien avec la transition démographique
- Apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur ces questions et animer le débat public.
- Coordonner et animer la recherche pluridisciplinaire relative aux transitions.



- En particulier, en matière de transition démographique, coordonner et animer les centres régionaux de la longévité, ainsi que les instances territoriales dédiées aux transitions numériques et environnementales.
- Cet institut évaluera les programmes opérationnels relatifs aux transitions. Les pilotes des programmes opérationnels sectoriels seraient inchangés. Il s'agit notamment de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), et de la CNSA (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie), et de l'ANR (agence nationale de la recherche), opérateur de l'Etat en matière de financement de la recherche.

L'institut des transitions travaillera en lien avec le Conseil du numérique, le Conseil national de la transition écologique, le Conseil national du développement durable, la direction de la recherche de la CNAV, le collège « âge » du HCFEA, ainsi que le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Cet institut pourrait intégrer la CNSA dans une nouvelle composante de cet organisme, le seul acteur actuellement à fonctionner en mode agentiel et en capacité d'assoir cette vision prospective et sociétale.

- **Créer un institut des transitions afin d'accroître la visibilité des personnes vieillissantes sans stigmatisations.**

Coordination de la recherche

Il est indispensable d'accompagner par une ambition adéquate en matière de recherche ce qui va constituer l'un des bouleversements majeurs des 50 prochaines années.

C'est unanime : l'ensemble de personnes consultées souhaite que la recherche concernant le vieillissement soit plus visible et mieux structurée.

En effet, le bilan de la recherche en matière de gérontologie n'est pas satisfaisant.

D'une part Il est peu connu. **Les différentes administrations interrogées n'ont pas été en capacité de fournir une cartographie de la recherche en gériatrie et en gérontologie.**

D'autre part, en première analyse, les observateurs constatent une pluridisciplinarité insuffisante, ainsi qu'un clivage entre les sciences humaines et sociales et la recherche médicale. Dans ce contexte, le besoin réel de connaissance est compensé par de multiples sondages diligentés, le cas échéant par des groupes de pression.

Or, la question de la recherche est essentielle pour aborder la question de la longévité de façon systémique dans toutes ses dimensions physiologiques, psychiques, et environnementales. La recherche en gérontologie devra donc s'élargir pour croiser les savoirs.

L'institut des transitions pourra fédérer l'ensemble des organismes et centre de recherche pour permettre la conception de programmes interdisciplinaires sur le vieillissement et la longévité.

Le dernier article du New-England du 31 octobre 2019⁷⁰ rédigé par *Victor J. Dzau, président of the United States National Academy of Medicine*, démontre l'ampleur du phénomène. **Il souligne l'intérêt des plus**

⁷⁰ J-Dzau V, and T. Yamada, *Enabling healthful aging for all*. The national academy of medicine grand challenge in healthy longevity, The New England J MED 381 ;18, 31 octobre 2019

grands chercheurs internationaux sur ce domaine ainsi que sur la transversalité et le décloisonnement inéluctable pour une longévité ambitieuse.

Dès lors que des programmes de recherche auront été conçus, l'Agence nationale pour la recherche (ANR) pourra mener les appels à projets.

Les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pourraient soutenir le développement de la recherche en gérontologie.

- ➔ **Impulser depuis l'Institut des transitions un programme pluridisciplinaire de recherche sur la transition démographique**
- ➔ **Intégrer la transition démographique dans le grand Plan d'Investissement d'Avenir (PIA)**

Conférence triennale de la longévité

Pour stimuler et organiser le débat public relatif à la longévité, je propose de créer par la loi un rendez-vous triennal relatif à la longévité dans la continuité de la dynamique instaurée par le rapport de Dominique Libault.

Une conférence nationale de la longévité pourrait se tenir, précédée de débats locaux, et inscrite dans le cadre des évolutions concernant toutes les transitions.

L'enjeu est de susciter la réflexion et d'organiser le débat public en établissant tous les 3 ans un rendez-vous et un programme relatif à la longévité. Chaque conférence sera inaugurée par un bilan du précédent programme.

Cette conférence nationale abordera la question du vieillissement non seulement sous l'angle de l'équilibre du système de retraite ou de la dépendance mais aussi sous l'angle de la cohésion de l'ensemble des générations.

L'institut des transitions pourrait assurer le secrétariat permanent de cette conférence.

- ➔ **Tenir tous les trois ans une conférence nationale de la longévité précédée de débats locaux**

Une gouvernance ouverte et transversale des transitions

Secrétariat d'Etat aux transitions

La création d'un secrétariat d'Etat aux transitions, rattaché au Premier ministre pourrait être le « bras armé » au sein de l'exécutif de ces enjeux de conciliation des diverses transitions. Son ambition pour les politiques de longévité sera d'impulser une vision avec l'objectif de promouvoir un nouveau « style de vie », plus solidaire, moins normatif et plus lucide.

- ➔ **Créer un secrétariat d'Etat aux transitions**

Délégation parlementaire aux transitions

Le texte législatif créant l'institut des transitions pourrait créer une délégation parlementaire pour les transitions à l'Assemblée nationale.

Cette délégation des transitions pourrait promouvoir une approche intégrée de la longévité dans l'ensemble des lois.

A l'instar de la délégation parlementaire aux droits des femmes, cette délégation pourrait assurer une veille sur l'ensemble des textes législatifs afin de proposer des améliorations législatives et réglementaires dans son domaine de compétence.

Cette délégation pourra en particulier aborder en toute transparence la question des migrations intimement liée aux questions environnementales et démographiques.

→ **Créer une délégation parlementaire aux transitions**

Les transitions – Grande cause nationale 2021

Sans une prise de conscience politique, il n'est pas certain qu'une dynamique suffisamment puissante s'amorce en matière de communication.

Or, en la matière, c'est un « big bang » qui est nécessaire pour abandonner les tabous et stéréotypes anciens. Déjà, en 2011, le rapport de l'IGAS⁷¹ rappelait que l'absence d'axes stratégiques nationaux et de vision globale et transversale condamne à la dispersion une multiplicité d'acteurs de bonne volonté.

Le concept socle de longévité permettra de concilier les approches individuelles, économiques et environnementales de la transition que nous vivons pour en faire une chance pour la cohésion de notre pays.

Etablie sur cette base conceptuelle, la campagne nationale comprendrait différents axes, énumérés tout au long de ce rapport, qui seraient traitées avec les mêmes valeurs de solidarité, de réciprocité, de respect et de citoyenneté. Une telle évolution concerne chacun de nous car au fond, elle vise à transformer la peur de vieillir en une « chance de vieillir » pour notre société.

L'ampleur de la démarche justifie l'octroi d'un label grande cause nationale sur la durée. Les stéréotypes et blocages sont tels que pour émerger comme sujet commun, la longévité doit être « boostée » avec une puissante volonté politique.

Un ensemble de valeurs socles est en effet indispensable pour donner de la cohérence aux discours qu'il sera nécessaire de produire sur les retraites, l'attractivité des métiers, l'investissement social, la réciprocité entre les générations, les directives anticipées, la gestion du bâti ainsi que le patrimoine...

Le parallèle avec le débat sur les retraites, de la concertation « grand âge », de la réflexion sur les métiers, de l'émergence d'une réflexion sur la finitude et l'âgisme plaident pour la décision d'ériger la transition démographique et la longévité comme grande cause nationale la seconde partie du quinquennat.

→ **Eriger la transition démographique en grande cause nationale pour la seconde partie du quinquennat.**

⁷¹ Inspection générale des affaires sociales, rapport « Société et vieillissement », Annick Morel et Olivier Veber, 2011



Conclusion

L'allongement de la vie et le vieillissement de la population sont inéluctables. Notre plus grand défi est maintenant d'accueillir cette longévité comme une chance et une opportunité plutôt qu'un fardeau ou encore un problème. Nous sommes une société bienveillante mais nous sommes aussi une société nourrie par la performance et la compétition. C'est pourquoi nous devons collectivement nous adapter sans créer de discriminations liées à l'âge.

Nous ferions une erreur à ne pas reconnaître les aînés. Ils sont le reflet de notre propre humanité. Les personnes âgées sont l'image de ce que nous sommes et de ce que nous serons, pour les plus chanceux d'entre nous. Mieux considérer ce qu'ils sont, ce qu'ils nous offrent et leur apporter notre reconnaissance, c'est assurer le continuum de la vie et des générations entre elles.

Nous devons transformer notre regard porté sur l'âge pour que chacun puisse profiter de sa propre longévité, que chacun puisse trouver sa place.

Chacun doit pouvoir affirmer ses choix de vie et ses désirs sans crainte. Promouvoir et affirmer les droits des personnes avançant en âge c'est l'assurance d'une égalité des droits tout au long de la vie. Permettre à chaque citoyen de renforcer dès le plus jeune âge ses compétences psycho-sociales, c'est promouvoir l'acceptation de chaque étape de sa vie.

La mise en exergue dans les médias et au travers des statistiques publiques du binôme actif/retraité sous-entend une dualité basée sur la performance et la productivité. Or, d'autres liens rassemblent les citoyens et c'est ceux-ci qu'il faut renforcer et mieux reconnaître : le bénévolat, la transmission, l'engagement familial, associatif, la citoyenneté ou encore l'expérience... L'âge ne doit pas être stigmatisant car aujourd'hui son expression est variée et individuelle.

La reconnaissance des aînés doit s'effectuer au niveau local, au cœur des territoires et pour cela l'ensemble des villes, des quartiers ou encore des réseaux associatifs doivent être mobilisés. Le regard porté sur les personnes âgées doit s'affranchir du regard professionnel trop souvent médico-centré au risque de résumer trop rapidement le vieillissement à la maladie. Oui, il y a une multitude de séniors, et aucun ne se ressemble. Redonnons leur la parole, et nous apprendrons tous des uns des autres. Nos modes d'organisations ne doivent pas décider à leur place de leur choix de vie, de leur devenir ou encore de leur prise de risque.

Nos organisations et politiques publiques doivent évoluer et s'ouvrir au-delà de la construction d'un système basé sur des réponses à des besoins collectivement définis.

Tout comme la transition écologique, la question de la transition démographique a longtemps été éludée, et a toujours été reportée. De même que notre échec pour utiliser certaines ressources énergétiques, notre quête d'immortalité nous empêche de construire la longévité. Si pour la transition énergétique, le vent et l'eau sont des ressources naturelles durables et vertueuses, alors osons dire, de la même manière, que nos aînés ont un potentiel de richesse sociale incroyable pour renforcer le pacte social pour une transition démographique réussie.

Mieux encore, pour construire solidement l'avenir, il nous faut donner de la cohérence aux différentes transitions, et susciter le débat public.

En effet, la participation et la co-construction ne se décrètent pas. C'est pourquoi, il convient de les accompagner d'une impulsion politique forte et transparente garante de construction, de l'affichage et du suivi des objectifs collectifs.



Le « tout-performance » renforce les clivages et la compétition, le repli sur soi. L'évaluation d'une société basée sur ce seul critère de réussite abîme chaque jour un peu plus la cohésion sociale essentielle à notre pacte Républicain.

Lutter contre l'âgisme doit nous permettre une sortie de crise par, et pour, une cohésion sociale renforcée. Une nouvelle forme de cohésion sociale doit se construire au service des trois grandes transitions auxquelles notre société doit faire face : la transition environnementale, numérique et ... la transition démographique !

Ces transitions ne sont pas dissociables, aucune ne doit prévaloir sur l'autre. Elles sont intimement liées et interdépendantes, sans hiérarchisation. Nous devons trouver le point d'équilibre pour le développement durable de notre société : une société de la longévité où la linéarité permanente du temps qui passe ne véhiculera pas l'utopie d'une immortalité pour soi-même mais d'une réalité des cycles de vie retrouvés.

De nombreux interlocuteurs m'ont souhaité « bon courage » sur une mission qu'ils considèrent « au cœur du sujet », mais impossible à réaliser... Je les remercie et je crois qu'ils se trompent. Cela est possible si nous transformons notre regard. Nous pouvons influencer et transformer les politiques de la longévité en France. Il nous suffit de nous inspirer de la nature pour innover durablement en la mimant. Le biomimétisme en est un moyen. « *La connaissance se trouve en quantité les plus abondantes dans la nature, c'est-à-dire qu'en copiant la nature, on pourra créer le plus de valeur* »⁷². Comme le phénomène de réitération nous montre comment deux arbres d'âges différents poussant l'un à partir de l'autre augmente considérablement leur longévité, alors la lutte contre l'âgisme permettra à notre société de réussir sa transition démographique.

Audrey Dufeu-Schubert, députée de Loire-Atlantique.

⁷² Idriss Aberkane,

